

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1582

15 juillet 2011

SOMMAIRE

ACD Développement S.A	Infovision S.à r.l	75930
AC D S.à r.l	International Consultant Company S.A.	
Actifin S.A SPF		
Advantics S.A	Investoil Holding S.A	75925
Alpha Cars S.A	Lancelot Ector	75926
Alpine Finance S.à r.l	Link Consult S.A	75926
Alter-Lux Sàrl	MAN Umbrella SICAV	75925
American Services Company S.à r.l 75932	MezzVest Luxembourg II S. à r.I	75933
ANNA Real Estate 6 S.à r.l	Olivinvest S.A	75926
ANNA Real Estate 7 S.à r.l	Paar S.A	75926
Argenta Life Luxembourg S.A	PepsiCo Global Investments S.à r.l	75923
Artemis Investments S.à r.l	Phoenix Telecom S.à r.l	75926
Aviva Investors European Renewable Ener-	Praetor Global Fund	75928
gy Fund SICAV-SIF	Preston Luxembourg 2 S.à r.l	75917
Ciminko	Printemps Réassurance	75927
Compagnie Générale Européenne de Fi-	Quivira Ventures S.A	75928
nance et d'Investissement S.A 75925	REYL (Lux) GLOBAL FUNDS	75923
Conoto s.àr.l	Reyl (Lux) Tactical Allocations	75936
Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg	Septaberg, s.à r.l	75927
75922	Société du Nouveau Faubourg S.A	75929
Eur@fnet S.A	Swiss Alpha, SICAV	759 34
Everix S.A 75922	Systematic Capital Investments Funds	
Exe Lettrage s.àr.l	Texlux S.A	75929
Fiduciaire COFIGEST s.àr.l	The European Fund For Southeast Europe	:
Gaheraupa S.A		75929
Gaius Multistrategy SICAV-SIF 75924	Tolvera S.à r.l	75936
Gambro Reinsurance S.A	Valser S.A	75929
Global IT Services S.à r.l	Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	
Impish Investment Holding S.A 75924		75935
Independence Trans Europe Lines Navy	XXA architecture S.à r.l	759 30



Aviva Investors European Renewable Energy Fund SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 161.875.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June. Before Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

There appeared the following:

Aviva Investors Luxembourg, a company incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Charles Kirsch private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 June 2011 and initialled "ne varietur" which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these;

who has requested the undersigned notary to draw up the deed of formation of a Luxembourg public limited company ("société anonyme") which is herewith established as follows (the "Articles"):

Denomination

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé") under the name of "Aviva Investors European Renewable Energy Fund SICAV-SIF" (the "Company").

Terms not defined in these Articles shall have the meaning given to them in the private placement memorandum of the Company from time to time (the "PPM").

Duration

Art. 2. The Company is established for an initial period of ten (10) years.

The shareholders of the Company (the "Shareholders") may resolve in accordance with the prevailing laws of Luxembourg to extend the term of the Company for up to two additional one year periods.

Object

Art. 3. The exclusive object of the Company is to seek current income and capital appreciation by investing in Renewable Energy Investments within the European Economic Area and Switzerland in compliance with the investment objective and policy as described in the private placement memorandum of the Company.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the "2007 Law").

Registered office

Art. 4. The registered office of the Company is established in the commune of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political or military developments or other events beyond the Company's reasonable control such as force majeure events including acts of God or acts of terrorism have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Share capital - Shares

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value (the "Shares") and shall at any time after the Final Closing Date be equal to the net asset value of the Company (the "Net Asset Value") as defined in Article 26 hereof.

The Board is authorised without limitation to allot and issue fully paid Shares and fractions thereof, at any time in accordance with Article 7 hereof and the PPM, at a price based, after the Final Closing Date, on the Net Asset Value per Share determined in accordance with Article 26 hereof, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

Until the Final Closing Date, Shares shall be issued at the Initial Issue Price.



The Board may delegate to any duly authorised Director (as defined below) or officer of the Company or to any other duly authorised person the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such Shares, however always remaining within the limits imposed by law.

The minimum capital of the Company after a period of twelve (12) months following the registration of the Company as a specialised investment fund shall be one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Euro.

The capital of the Company shall not exceed three hundred million (300,000,000.-) Euro without obtaining prior approval from the Investor Advisory Board. In no circumstances shall the capital of the Company exceed four hundred million (400,000,000.-) Euro.

The base currency of the Company is the Euro. The Company shall prepare consolidated accounts in Euro.

Form of shares

Art. 6. The Board will issue Shares in registered form only.

If the Board resolves that Shareholders may elect to obtain Share certificates and if a Shareholder does not expressly elect to obtain Share certificates, he will receive in lieu thereof a confirmation of his shareholding. If a Shareholder wishes to obtain more than one Share certificate, the Board may in its discretion levy a charge on such Shareholder to cover the corresponding administrative costs incurred.

No charge may be levied upon the issue of a certificate for the balance of a shareholding following a transfer or redemption of Shares.

Share certificates shall be signed by either two Directors or one Director and a person duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the Directors may be either manual or printed or by facsimile. The signature of the authorised person shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price per Share as set forth in Article 7 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive Share certificates or, subject as aforesaid, a confirmation of his shareholding.

Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders at their indicated addresses in the register of Shareholders (the "Register of Shareholders") or to such other address indicated to the Board in writing.

All Shares issued shall be recorded in the Register of Shareholders, which shall be kept either by the Company or by one or more designated person(s) appointed by the Board and such Register of Shareholders shall contain the name of each Shareholder, his residence or elected domicile (and in the case of joint holders the first named joint holder's address only) so far as notified to the Company and the number of Shares held by him. Each transfer of a Share shall be recorded in the Register of Shareholders upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Board for registering any other document relating to or affecting the title to any Share.

Shares shall be free from any restriction on the right of transfer (other than as set out in Article 9) and from any lien in favour of the Company.

The Directors (or a registrar acting on the Company's behalf) shall be responsible under Luxembourg law for the maintenance of the Register of Shareholders.

A transfer of Shares shall be effective upon the recording of the transfer by the Company in the Register of Shareholders upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such Shares, to the Company along with other instruments and in accordance with all preconditions of transfer satisfactory to the Board.

Each Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be recorded in the Register of Shareholders. In the event of joint holders of Shares (the joint holding of Shares being limited to a maximum of two (2) persons) only one address will be recorded and any notices will be sent to that address only.

In the event a Shareholder does not indicate such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be located at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Board from time to time, until such time as another address has been provided by such Shareholder to the Company. Each Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company sent to its registered office, or to such other address as may be determined by the Board from time to time.

Subject to the prior approval of the Board, Shares may also be issued upon acceptance of the subscription against a contribution in kind of assets compliant with the investment policy and restrictions of the Company in accordance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé").

If a payment made by any subscriber results in the issue of a fraction of a Share, such fraction shall be entered into the Register of Shareholders. Fractions of Shares shall not carry a vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of any distribution.



Offer price

Art. 7. Shareholders may subscribe for Shares in accordance with the Articles, the PPM and the relevant Subscription Agreement containing, inter alia, the relevant payment details and other terms of the Offer. Fractions of Shares may be issued up to three decimal places.

At each Closing, Shareholders may commit to subscribe for Shares by entering into a Subscription Agreement, which, upon acceptance, will be countersigned by the Board. The Subscription Agreement sets out the amount of the Shareholder's Commitment and obliges the Shareholder to pay all or part of its Commitment upon request by the Board in exchange for interests in the Company, as set out below. The Subscription Agreement also contains certain representations and confirmations that have to be provided by the Shareholder to the Company. The Board may, in its sole discretion, accept Commitments, either in whole or in part.

Duly executed Subscription Agreements must be received by the Company at least five (5) Business Days before the relevant Closing.

Confirmation of accepted Subscription Agreements will be sent to the Shareholders at the address indicated therein.

Commitments will be drawn down pro rata from Shareholders as required to make Renewable Energy Investments, pay fees and settle other expenses of the Company, including Establishment and Operating Costs and Miscellaneous Costs. Such Commitments will be contributed towards payment to the Company of the relevant amount in exchange for fully paid-up Shares. Shareholders will receive notification of a drawdown request in the form of a funding notice which will be delivered to Shareholders at least ten (10) Business Days prior to each drawdown (the "Funding Notice"). Drawdowns will be made in the currency of denomination of the Shares.

Until the Final Closing Date, each amount drawn down from Shareholders shall constitute 1% of Capital Contribution and 99% of Loan Contribution. Shares shall be issued in respect of the amount which constitutes Capital Contributions at the initial issue price of one (1) Euro per Share. No Shares will be issued in respect of the Loan Contribution and no interest shall be payable by the Company in respect of such amount. At no time shall the amount drawn down from Shareholders as Capital Contribution and Loan Contribution exceed such Shareholder's Total Commitment.

The price per Share at which Shares will be issued after the Final Closing Date shall be based on the Net Asset Value of the Company by dividing the value of the total assets allocable to the Company less the liabilities allocable to the Company by the total number of Shares of the Company outstanding at the time of issue, as maybe adjusted as set out in the PPM.

Shareholders participating in Subsequent Closings (whether as new Shareholders or by increasing existing Commitment) will participate in the Company, and therefore in the Renewable Energy Investments and the payment of any fees and expenses as if they had been admitted on the First Closing Date. Such Shareholders will make a Contribution to the Company for an amount equal to their proportionate share of all Contribution of Shareholders admitted to the Company at prior Closings, plus the Equalisation Payment from the date of each applicable Contribution, as further detailed in the PPM.

Upon the Final Closing Date, all Loan Contributions will be cancelled in consideration of an issue of fully-paid Shares to each Shareholder. As a consequence, all Contributions as at the Final Closing Date will be deemed to have been contributed to the Company as Capital Contributions in respect of which further Shares will be issued to Shareholders fully paid-up at the Initial Issue Price.

After the Final Closing Date any draw downs will be made in the form of Capital Contributions. After the Final Closing Date, Shareholders who have made Commitments prior to or at the Final Closing Date, will be issued with fully paid-up Shares at the prevailing Net Asset Value at the time of issue in respect of any Capital Contributions. No Loan Contributions will be required to be made by Shareholders after the Final Closing Date. Commitments of all Shareholders shall be drawn down on a pro rata basis as to Total Commitments.

The failure of a Shareholder to satisfy any required payment of its Commitment pursuant to a Funding Notice may, at the option of the Board, be an event of default if not cured within 10 Business Days of the due date for payment of the relevant drawdown amount. Upon an event of default, the Board may in its sole discretion impose measures on such Shareholder as set out in more detail in the PPM.

Lost and Damaged certificates

Art. 8. If a Shareholder can prove to the satisfaction of the Board that his Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the Shareholder any exceptional out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new Share certificate in substitution for one mislaid, mutilated, or destroyed.

Restrictions on shareholding and Transfer of shares

Art. 9. Shares may only be subscribed for by Eligible Shareholders investing either for their own account or for and on behalf of a third party which qualifies as an Eligible Shareholder.



The Board shall have power to impose such restrictions as it, in its sole discretion, may consider necessary to ensure that no Shares in the Company are subscribed for or held by or on behalf of any person, firm or corporate entity which is not entitled to subscribe for or hold Shares in the Company including the power to decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares in the Company at any meeting of Shareholders of the Company and the power to compulsory redeem such Shares, as described below.

In addition to the foregoing, the Board may determine to restrict the subscription or purchase of Shares when it is the interest of the Company and/or its Shareholders to do so, including when the Company reaches a size that could impact the ability to invest in the underlying investment of the Company.

Transfer of Shares will be permitted at any time and will not require the approval of the Board, subject to the following:

- (a) the Board receives, in a form acceptable to it:
- (i) a confirmation in writing from the transferor and transferee respectively that the transfer:
- (A) does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it;
- (B) does not result in a breach in law, governmental regulation or rule of authorities having jurisdiction over the Company or the sale of the Shares; and
- (C) does not result in the Company becoming exposed to disadvantages of a tax, legal or financial nature that it would not otherwise have incurred;
 - (ii) a confirmation in writing from the transferee that:
- (A) it will fully and completely assume any outstanding obligations of the transferor in relation to the transferred Shares and transferred Commitments;
 - (B) it agrees to be bound by the terms of the PPM and the Articles of Incorporation; and
 - (C) as the case may be, it has sufficient assets to satisfy any outstanding Commitments; and
 - (iii) the same representations and warranties as contained in the Subscription Agreement in writing from the transferee, each being a "Condition Precedent" and collectively the "Conditions Precedent"; and
 - (b) the following conditions are complied with:
 - (i) the transferee is an Eligible Shareholder and satisfies the eligibility criteria for the Shares;
 - (ii) the transfer of Shares is in accordance with these Articles and the PPM;
- (iii) any outstanding Commitments relating to the Shares are transferred with the Shares and any remaining liability attaching to and/or arising from the transferred Shares by the Shareholder is cancelled (there is no joint and several liability in respect of the transferring Shareholder). Any such obligations shall be transferred from the Shareholder to the transferee with the effect of discharging any debt. For the avoidance of doubt, the effect of discharging any debt does not apply to the transferee;
- (iv) such transfer does not result in the transferor or the transferee holding less than the Minimum Holding Requirement:
- (v) such transfer is not to (1) any U.S. person that is not an "accredited investor", as defined in Regulation D promulgated under the U.S. Securities Act or (2) any U.S. person that is not a "qualified purchaser", as defined in Section 2(a) (51) of the U.S. Investment Company Act; and
- (vi) such transfer is not to any "benefit plan investor," as such term is defined in the regulations of the U.S. Department of Labor promulgated under ERISA, as modified by Section 3(42) of ERISA,

each being a "Condition of Validity" and collectively the "Conditions of Validity".

The transfer of Shares is conditional upon acknowledgement by the Board that the Conditions Precedent have been fulfilled, although the Board may, in its sole discretion, waive any of the Conditions Precedent. For the avoidance of doubt, the transfer of Shares will only be valid if the Conditions of Validity are complied with.

Any transferee must agree to be bound by the same terms as the transferor.

The Board in its sole discretion may waive any of the above conditions other than the condition that the transferee qualifies as an Eligible Shareholder.

Upon a transfer of Shares, a Shareholder must either transfer all of its Shares or retain a holding of at least the Minimum Holding Requirement.

In addition, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares by any person, firm or corporate body as further detailed below. For such purposes, the Company may:

- (1) decline to issue or oppose the transfer of any Share where it appears to it that such issue or transfer would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding Shares,
- (2) at any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders to furnish the Company with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a person who is precluded from holding Shares,
 - (3) where it appears to the Board that:



- (a) the continued participation of a Shareholder is likely to cause the Company to violate any material law, regulation, or interpretation of law or would result in the Company or any Shareholder suffering material taxation or other economic disadvantages which they would not have suffered had such person ceased to be a Shareholder;
 - (b) such Shareholder has materially violated any provision of the PPM or the Articles;
 - (c) such Shares have been transferred in breach of any Conditions of Validity;
- (d) the Shares were acquired or are being held, directly or indirectly, by or for the account or benefit of any person in violation of the provisions of the PPM or the Articles;

(e)

- (i) such redemption would be appropriate to protect the Company from registration of the Shares under the U.S. Securities Act, as amended, from registration of the Company under the U.S. Investment Company Act, as amended, or to prevent the assets of the Company from being considered assets of an employee benefit plan subject to ERISA; or (ii) the holding of such Shares would cause material regulatory or tax or other fiscal disadvantage to the Company; and
- (f) such other circumstances as the Board may determine where continued ownership would be materially prejudicial to the interests of the Company or the Shareholders;

compulsorily redeem from any such Shareholder all or such number of Shares held by such Shareholder as the Board deems is necessary (in each case the "Redeemable Shares"), in the following manner:

- (i) the Company shall serve a notice (the "Redemption Notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, as defined below, the date of such redemption which must be a Business Day and the place at which the Redemption Price (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at its last address known to the Company or appearing in the Register of Shareholders at least ten (10) Business Days before the date of such redemption, which must be a Business Day. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, the Shares specified in the Redemption Notice shall be cancelled. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the Redemption Notice;
- (ii) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall, subject to paragraph (iii) below be redeemed (the "Redemption Price") shall be the latest Net Asset Value per Share, determined in accordance with Article 26 and the PPM reduced by the unamortised portion of capitalised acquisition costs, an amount equal to any Performance Fee which would be payable in respect of the Shares and any redemption costs. The redemption costs shall be capped at the lower of (i) 5 per cent. of the NAV per Share of the Redeemable Shares and (ii) the costs per Share estimated by the Board in disposing of the relevant proportion of assets;
- (iii) where the Shares of a Shareholder are the subject of a compulsory redemption then such Shareholder may request an up-to-date Net Asset Value valuation be carried out and such up-to-date Net Asset Value will be used for the Redemption Price. The cost of such valuation shall be borne by the Company where the Shareholder is a German Insurance Company and such cost exceeds 5 per cent. of the NAV (per share) of the Shares to be redeemed. Such valuation costs will also be borne by the Company where the redemption results from circumstances set out in (a), (e) or (f), provided that such Shareholder is not at fault and shall otherwise be borne by such Shareholder;
- (iv) payment of the Redemption Price will be made without interest as soon as practicable having regard to the liquidity of the Company and the interests of remaining Shareholders after the effective date of the redemption and will be paid in cash in Euro to the Shareholder appearing as the owner thereof and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, in the event that a Share certificate or certificates had been issued, upon surrender of such Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid;
- (v) any Shares in respect of which a Redemption Notice has been given shall not be entitled to participate in the Distributions in respect of the period after the date of redemption;
- (vi) at the date of redemption, the Shareholder whose Shares are being redeemed shall be bound to deliver to the Company, or any duly appointed agent thereof, the certificate issued in representation of the relevant Shares for cancellation; and
- (vii) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith;
- (4) where Shares have at the discretion of the Board become Redeemable Shares, at the discretion of the Board compulsorily transfer such Redeemable Shares (or a portion of such Redeemable Shares) to another Shareholder or to



an unaffiliated third party (who is not a Shareholder), in lieu or in combination with the redemption of such Redeemable Shares in the following manner:

- (i) the Company shall serve a notice (the "Transfer Notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be transferred, specifying the Shares to be transferred as aforesaid, the date of such transfer which must be a Business Day. Any such Transfer Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at its last address known to or appearing in the Register of Shareholders at least ten (10) Business Days before the date of such transfer, which must be a Business Day;
- (ii) the consideration for Shares to be compulsorily transferred shall be calculated on the same basis as for Redeemable Shares, as set out above:
- (iii) payment of the transfer amount will be made without interest as soon as practicable after the effective date of the transfer and will be paid in cash in the currency of denomination of the relevant Sub-Fund to the Shareholder appearing as the owner thereof and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Transfer Notice) for payment to such person but only, in the event that a Share certificate or certificates had been issued, upon surrender of such Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such Transfer Notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid;
- (iv) any Shares in respect of which a Transfer Notice has been given shall not be entitled to participate in the Distributions in respect of the period after the date of transfer;
- (v) at the date of transfer, the Shareholder whose Shares are being transferred shall be bound to deliver to the Company, or any duly appointed agent thereof, the certificate issued in representation of the relevant Shares for transfer; and
- (vi) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Transfer Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; or
- (5) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares in the Company at any meeting of Shareholders.

Powers of the general meeting of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. Its resolutions shall be binding upon all Shareholders regardless of the Shares they hold. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings

Art. 11. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday in May of each year at 11:00 a.m. and for the first time in 2012. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting of Shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board in the respective notice of meeting.

Quorum and Votes

Art. 12. Unless otherwise provided herein, the quorum and delays required by the laws of Luxembourg shall govern the notice for and conduct of the general meetings of Shareholders, including the passing of resolutions.

Each fully paid up Share is entitled to one vote subject to the limitations imposed by these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, which does not need to be a Shareholder, as its proxy in writing. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

Except for:

(1) decisions at a meeting of Shareholders duly convened in respect of: (a) termination of the Fund Management Agreement (a Cause Termination or, after the second anniversary of the date of the Fund Management Agreement, a No-Cause Termination); (b) the appointment of a Successor Fund Manager; (c) termination of the Asset Management Agreement (a Cause Termination or, after the second anniversary of the date of the Asset Management Agreement, a No-Cause Termination)); (d) the termination of a Suspension Period (without (i) the re-instatement of the key person or the appointment of a replacement Key Person; or (ii) a Successor Fund Manager or Successor Asset Manager being appointed (as applicable)); (e) the appointment of a Successor Asset Manager following a No-Cause Termination of the



Asset Management Agreement; and (f) an extension of the Investment Period which shall all be passed by a two thirds majority of those present or represented and voting; and

(2) as otherwise required by the prevailing laws of Luxembourg,

resolutions or other decisions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Resolutions that will be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented shall include approval of:

- (a) Temporary (or permanent) changes to the Investment and Operating Criteria of the Company;
- (b) Extension of the Investment Period for up to two additional one-year periods;
- (c) Any variation to the Distribution policy as laid down in the PPM;
- (d) Re-investment of proceeds equal to amounts invested in Renewable Energy Investments during the Investment Period, provided that where such amounts (net of expenses and required debt repayments in respect of such disposals) exceed in aggregate more than 20 per cent. of (i) prior to the Final Closing Date, the Contributions and (ii) on or after the Final Closing Date, the Capital Contributions, the approval of the IAB is provided through an IAB Resolution;
 - (e) Any variation to the reinvestment policy of the Company as laid down in the PPM;
 - (f) A Change of Control of the Fund Manager or the Asset Manager;
- (g) Termination of Suspension Period so that the Company can recommence making new Renewable Energy Investments without the need for a replacement Key Person.

The Board may determine additional conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to participate at any meeting of Shareholders.

Convening notice

Art. 13. Shareholders shall meet upon call by the Board, pursuant to a notice setting forth the agenda, sent at least ten (10) Business Days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Register of Shareholders.

Directors

Art. 14. The Company shall be managed by the Board composed of at least three (3) persons who need not be Shareholders.

The Directors shall be elected by the Shareholders at their annual general meeting (subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg) for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in accordance with Luxembourg law. At least two (2) of the Directors shall be based in Luxembourg.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect a person as a Director to fill such vacancy until the next relevant meeting of Shareholders.

Proceedings of directors

Art. 15. The Board shall choose from among its members a chairperson, and may choose from among its members one or more vice-chairpersons. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by any two (2) Directors, at the place indicated in the notice of meeting. At any such meeting, each Director shall have one vote.

The chairperson shall preside at all meetings of Shareholders and of the Board. In case a chairperson is not appointed or in his absence, the Shareholders or the Board may vote to appoint any person as chairperson pro tempore. The chairperson shall have no casting vote.

Notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or fax, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or fax of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or fax another Director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or fax.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual signature, except as specifically permitted by resolution of the Board.

Subject to the eighth paragraph of this Article, a meeting of the Board shall be quorate if at least two (2) Directors are either present (which may be by way of a telephone conference call or video conference call) or represented at a meeting of the Board.



Decisions of the Board will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In case of a conflict of interest as provided for in Article 18 of these Articles, the Board can validly deliberate and vote

notwithstanding the non-fulfilment of the quorum and majority conditions stated herein (or otherwise required by the laws of Luxembourg). In such a case, decisions will be taken by a majority of the votes cast.

Written resolutions of the Board can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors. Such approval may be given in a single or in several separate documents sent by mail, fax, electronic mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at meetings of the Board physically held.

The Board from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be Directors or Shareholders. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under supervision of the Board. The Board may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a Director or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors.

Minutes of board meetings

Art. 16. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairperson pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by any two (2) Directors.

Determination of investment policies

Art. 17. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders may be exercised by the Board.

The Board has, in particular, power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not affect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2007 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries in which the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in the PPM relating to the offer of Shares.

In the determination and implementation of the investment policy, the Board may cause the assets of the Company to be invested directly or indirectly through one or more wholly owned subsidiary(ies) in accordance with the provisions of the 2007 Law, as described in the PPM.

Directors' interest

Art. 18. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders as prescribed by Article 57 of the law of 10 th August 1915, as amended (the "1915 Law").

Indemnity

Art. 19. The Company shall indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, bad faith, gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement,



indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Administration

Art. 20. The Company will be bound by the joint signatures of any two (2) Directors or by the signature of any Director or officer to whom the relevant authority has been delegated by the Board.

Investor advisory board

Art. 21. The Board shall establish an investor advisory board (the "IAB"). The membership of the IAB shall be: (i) one representative of each Shareholder (provided such Shareholder is not a Defaulting Shareholder) whose Commitments represent at least 10 per cent. of the Total Commitments; (ii) a single representative to represent collectively Shareholders (excluding any Defaulting Shareholders) whose Commitments do not represent at least 10 per cent. of the Total Commitments, (iii) a representative of the Fund Manager; and (iv) a representative of the Asset Manager.

With the exception of the representatives of the Fund Manager and the Asset Manager (who shall not be permitted to vote at meetings of the IAB), IAB Members present or represented at an IAB meeting shall be entitled to vote and shall have one vote each. The other IAB Members may, acting by a majority, reasonably require the representatives of the Fund Manager and the Asset Manager to leave any meeting whilst matters are discussed.

Proceedings of the investor advisory board

Art. 22. A resolution of the IAB, in order to be adopted, must be carried by at least seventy-five (75%) percent of the votes of the IAB Members present or represented at an IAB meeting with each IAB Member (being entitled to vote) having one vote each (a "IAB Resolution").

The IAB shall meet at least annually and more frequently if requested (i) by the Board or (ii) by an IAB Member (in both cases, giving no less than 10 Business Days' notice), including in advance of the Board making the decisions listed in the following section for which an IAB Resolution is required. The IAB will operate without interfering with the daily management of the Company. The IAB meetings will be organised pursuant to the provisions detailed in the PPM.

(1) Recommendations in relation to proposals from the Board

Following receipt of a proposal from the Board in respect of the below items, the IAB shall consider and may, through a IAB Resolution, approve such proposals. Such IAB Resolutions shall be received by the Board before the Board finally adopts such proposals:

- (i) other than as set out in the PPM, the appointment or removal of an IAB Member from the IAB;
- (ii) approving the annual Fund Level Business Plan;
- (iii) the extension of the Final Closing Date by up to six months;
- (iv) increasing Total Commitments above €300 million;
- (v) any decision to buy or sell Renewable Energy Investments from or to a Manager or from or to an entity which is related, associated or affiliated with a Manager or any material decision in respect of the Company involving any such entity where a failure to disclose the decision would reasonably lead the IAB to conclude that a potential conflict of interest had not been managed properly;
 - (vi) the appointment of a party other than the Valuer for the valuation of any contribution in kind;
 - (vii) amending the Valuation Methodology;
 - (viii) amending the period between successive Valuation Days;
- (ix) the termination of the appointment of the Valuer or Auditor and any subsequent decision to appoint a replacement valuer or auditor.
 - (x) any replacement Key Person;
 - (xi) any change to the structure or calculation of the fees payable to the Managers;
- (xii) the appointment of one or more Successor Asset Managers to manage Renewable Energy Investments where the aggregate NAV of Renewable Energy Investments to be so managed exceed (or are expected to exceed) 20 per cent. of NAV (as most recently prepared by the Central Administrative Agent;
- (xiii) the assignment of the Fund Management Agreement and/or the Asset Management Agreement, or rights and/or obligations under such agreements (such recommendation not be unreasonably delayed or withheld);
- (xiv) waiving any material right which would otherwise exist for the benefit of the Company, or any decision not to enforce any material right of the Company under the terms of the Fund Management Agreement, the Asset Management Agreement and/or the Subscription Agreement; and
 - (xv) changing the legal form of the Company.
- (2) Proposals to the Board The IAB may, through an IAB Resolution, also make proposals and suggestions to and requests of the Board.



However, the Board is neither bound by such proposals, suggestions or requests nor obligated to take any direction from the IAB. The IAB will only resolve (acting by majority) on proposals to the Board, without having decisive power.

By way of a IAB Resolution and without a proposal of the Board, the IAB may recommend to Shareholders the removal of the Board in the event of negligence in relation to the Company, wilful misconduct or fraud by the Board which has a material adverse effect on the Company as provided by the Articles.

(3) Consultation by the Board

In addition to the functions prescribed above, the IAB may be consulted by the Board on any matter that the Board considers appropriate (including, without limiting the generality of the foregoing, on any actual or potential conflict of interest).

Auditor

Art. 23. The general meeting of Shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the 2007 Law.

Redemption of shares

Art. 24. The Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any Shareholder shall be entitled to request redemption of all or part of his Shares upon dissolution of the Company. The Board may decide that Shareholders may be entitled to redeem their Shares more frequently and the redemption modalities are specified in the PPM.

Any request for redemption must be filed or confirmed by such Shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of Shares. Evidence of transfer or assignment accompanied by the certificate(s) (with redemption requests thereon), representing the shareholding, if issued in certificated form, must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption monies may be paid. Shares in the capital of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled.

Valuations and Suspension of valuations

Art. 25. The Net Asset Value per Share shall be determined from time to time, but in no instance less than once per financial year, as the Board may determine as outlined in the PPM. Each such day shall be a "Valuation Day", provided that each Valuation Day shall be a Business Day. Additional provisions may be contained in the PPM.

The Directors must without delay suspend the calculation of the Renewable Energy Investment NAV, Renewable Energy Investment GAV, NAV, GAV and NAV per Share and hence the issue or redemption of Shares if it appears to the Directors that due to event of "exceptional circumstances" it is in the interest of the Shareholders to do so. "Exceptional circumstances" notably include:

- (i) if a stock exchange or market which forms the basis for the valuation of a substantial portion of the assets of the Company are closed other than for or during holidays, or when trading on such stock exchange is restricted or suspended;
- (ii) during any period when, as a result of the political, economical, military, terrorist or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the Directors, or the existence of any state of affairs in the renewable energy sector, disposal of the assets of the Company is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of Shareholders or if a fair price cannot be determined for the assets of the Company;
- (iii) in the case of a breakdown in the means of communication normally used for valuing any asset of the Company which is material, or, if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the Net Asset Value may not be determined as rapidly and accurately as required;
- (iv) if, owing to limitations on foreign exchange transactions or other transfers of assets, business transactions become impracticable for the Company, or where it can be objectively demonstrated that purchases and sales of assets cannot be effected at the normal rates;
- (v) circumstances which are beyond the control of the Directors make it impracticable or not in the best interest of the Shareholders to continue trading the assets of the Company;
- (vi) in the case of the Company's liquidation or in the case a notice of termination has been issued in connection with the liquidation of the Company;
- (vii) where there is a material change to the general economic situation or in the condition of the relevant Renewable Energy Investment or of the infrastructure sector generally and it is not possible to make an adjustment to the valuation



to reflect this in the calculation, the relevant calculation shall be suspended until the valuation has been adjusted by the Valuer:

- (viii) when the value of a substantial part of the assets of any consolidated subsidiary of the Company may not be determined accurately; or
- (ix) when for any other reason the prices of any assets and/or where the applicable techniques used to create exposure to assets which do not belong to the Company, cannot promptly or accurately be ascertained.

The suspension shall cease as soon as practicable after the "exceptional circumstance" has ceased.

Determination of net asset value

Art. 26. The Company has a Net Asset Value determined in accordance with Luxembourg law and International Financial Reporting Standards (IFRS), subject to adjustments for deferred tax liabilities, formation expenses and acquisition costs and any other adjustments required to ensure that Shareholders are treated fairly and in accordance with these Articles. The reference currency of the Company is the Euro.

Calculation of the Net Asset Value

The Net Asset Value of the Company shall be calculated in EUR in good faith in Luxembourg by the Central Administrative Agent of the Company on each Valuation Day.

The Net Asset Value per Share shall be calculated by dividing (i) the net assets of the Company, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities, on any such Valuation Day, by (ii) the number of Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The accounts of the subsidiaries in which the Company has a majority interest will be consolidated with the accounts of the Company and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below. For the purpose of Net Asset Value calculation, assets and liabilities shall comprise all the assets and liabilities that are recognised in the consolidated balance sheet of the Company at the end of the relevant period in accordance with IFRS as adopted by the EU, as adjusted as described above, and include the following:

The assets of the Company shall include:

- (a) the Renewable Energy Investment.
- (b) all other investments registered in the name of the Company or any of its intermediary holding companies;
- (c) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (d) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);
- (e) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- (f) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian;
- (g) all interest accrued on Renewable Energy Investment, any income accrued on other investments or interest accrued on other interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- (h) the formation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off; and
 - (i) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of the assets of the Company will be determined as follows:

- (a) the value of the Renewable Energy Investment will be determined with due care and in good faith by the Valuer, in accordance with the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, published by the European Venture Capital Association (EVCA) as may be amended from time to time. This valuation methodology may be amended as determined by the Board and approved by a IAB Resolution;
- (b) the interests in investments which are listed on a stock exchange or dealt in another regulated market will be valued on the basis of the last available published stock exchange or market value (bid price) unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value estimated by the Valuer with good faith;
- (c) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received will be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof will be arrived at after making such discount as the Valuer may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
 - (d) the value of assets which are not referred to above will be determined in accordance with IFRS.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all borrowings, bills and other amounts due;



- (b) all such fees and expenses as are detailed in the PPM and all administrative expenses due or accrued including but not limited to the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to Shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Company, unless otherwise provided in the PPM;
- (c) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Company for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Company by prescription;
- (d) any appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions of reserves authorised and approved by the Company; and
- (e) any other liabilities of the Company of whatever kind and nature towards third parties reflected in accordance with Luxembourg law.

In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods. In addition, the Company may accrue in its account as reserves any amounts which, in the Board's absolute discretion, should be retained for the purposes of a reserve for expenses, claims or other purposes in connection with investments or matters in respect of which the Company is committed to investment including an appropriate provision for current taxes payable in the future based on the capital and income, as determined from time to time by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any risks or liabilities of the Company (i.e. liabilities for past events which are definite as to their nature and are certain or probable to occur and can be measured with reasonable accuracy, which might arise during the life of the Company and may include potential liabilities arising from any disputes (such as with a buyer or a tax authority) or as a result of any warranty or other similar arrangement arising as a result of a disposal of an investment).

For the purposes of this Article 26:

- (a) Shares to be redeemed by the Company shall be treated as existing and shall be taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company, the redemption price thereof shall be deemed to be a liability of the Company;
- (b) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made and, from such time and until received by the Company, the subscription price therefore shall be deemed to be an asset of the Company; and
 - (c) where on any Valuation Day the Company has contracted/committed to:
- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company; or
- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company,

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

The Net Asset Value as of any Valuation Day will be made available to Shareholders at the registered office of the Company as soon as it is finalised and, in any event, within 120 calendar days following the relevant Valuation Day. In addition, Shareholders will receive, with respect to each Quarterly Period, a Fund Fact Sheet, within 45 Business Days of the end of each Quarterly Period setting out the latest information as described in the PPM.

For the avoidance of doubt, these provisions are rules for determining the Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any Shares issued by the Company. Unfunded Commitments will not be considered as assets of the Company for the purpose of the calculation of the Net Asset Value.

Financial year

Art. 27. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the Directors' report and the notice of the annual general meeting will be sent to Shareholders and/or published and made available not less than fifteen (15) days prior to each annual general meeting.

Distribution of income

Art. 28. The general meeting of Shareholders shall, upon the proposal of the Board (if any), subject to any interim distributions having been declared or paid, decide on distributions from time to time.

Interim distributions may, at the discretion of the Board, be declared subject to such further conditions as set forth by law, and be paid out of the net assets of the Company.



The distributions declared will normally be paid in Euro and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution monies into the currency of their payment. Stock distributions may be declared.

Distribution upon liquidation

Art. 29. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to Shareholders in proportion of their holding of Shares in the Company.

With the consent of the Shareholders expressed in the manner provided for by Articles 67-1 and 142 of the 1915 Law, the Company may be liquidated and the liquidator authorised subject to giving one month's prior notice to the Shareholders to transfer all assets and liabilities of the Company to a Luxembourg UCI in exchange for the issue to the Shareholders in the Company of shares in such UCI in proportion to their shareholding in the Company. Any liquidation shall otherwise entitle a Shareholder to a pro rata share of the liquidation proceeds corresponding to his Shares. Moneys available for distribution to Shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by Shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg pursuant to the 2007 Law, where they will be held at the disposal of the Shareholders entitled thereto for thirty (30) years.

Amendment of articles

Art. 30. The Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg (being at the date of incorporation of the Company a quorum of Shareholders representing at least one half of the Shares and requiring the approval of at least two thirds of the votes validly cast at such meeting).

General

Art. 31. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 law.

Subscription and Payment

The initial corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) Shares. The Shares have been subscribed and issued as follows:

Aviva Investors Luxembourg, hereabove mentioned, has subscribed to thirty-one thousand (31,000) Shares without par value, issued at a price of one Euro (EUR 1.-), each fully paid up in cash.

As a consequence the Company has at its disposal an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) of which evidence has been shown to the undersigned notary who expressly states the same.

Transitory provision

- 1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2011.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 15 May 2012 at 11:00 a.m

General meeting of shareholders

The above-mentioned party, in its capacity as sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") has passed the following resolutions:

First resolution

The following persons are elected as members of the Board for a period ending at the next annual general meeting to be held in 2012:

- Mr William Gilson, born on 17 April 1968 in Bridgnorth (United Kingdom) and residing professionally at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr Peter Michaelis, born on 27 February 1969 in Oxford (United Kingdom) and residing professionally at 1, Poultry, EC2R 8EJ London (United Kingdom);
- Mr Mark Phillips, born on 14 May 1965 in Dorking (United Kingdom) and residing professionally at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Andrew Peacock, born on 4 February 1966 in Sheffield (United Kingdom) and residing professionally at 1, Poultry, EC2R 8EJ London (United Kingdom); and
- Mrs Supreetee Kumudini Saddul, born on 6 November 1963 in Mauritius and residing professionally at 33, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The Sole Shareholder resolved to authorise the Board to delegate the day to day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors or to the Fund Manager.



Second resolution

Ernst & Young, , a "société anonyme", R.C.S. Luxembourg B Number 47.771, with its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg) has been elected as auditor (réviseur d'entreprises agree) until the annual general meeting of Shareholders to be held in 2012.

Third resolution

The registered office shall be at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Aviva Investors Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, représentée par Monsieur Charles Kirsch, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 22 juin 2011, qui demeurera annexée aux présentes et sera soumise avec le présent acte à la formalité de l'enregistrement; et

lequel comparant ayant requis le notaire soussigné de rédiger l'acte de constitution d'une société anonyme luxembourgeoise qui est ainsi constituée comme suit (les "Statuts"):

Dénomination

Art. 1 er. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé dénommée «Aviva Investors European Renewable Energy Fund SICAV-SIF» (la «Société»).

Les termes non définis dans les présents Statuts ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le private placement memorandum de la Société tel qu'amendé de temps à autre (le «PPM»).

Durée

Art. 2. La Société est constituée pour une période initiale de dix (10) ans.

Les actionnaires de la Société (les «Actionnaires») pourront décider, en conformité avec les lois en vigueur au Luxembourg, de prolonger la vie de la Société pour un maximum de deux périodes additionnelles d'un an.

Objet

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est l'obtention d'un revenu permanent et d'une appréciation du capital en investissant dans des Investissement Liés aux Énergies Renouvelables (Renewable Energy Investments) au sein de l'Espace Économique Européen et la Suisse conformément à l'objectif et à la politique d'investissement tels que décrits dans le PPM.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés (la «Loi de 2007»).

Siège social

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») des succursales ou d'autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire ou autres événements au-delà du contrôle raisonnable de la Société comme les événements de force majeure incluant les actes de terrorisme, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anor-



males; ces mesures temporaires n'auront, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera une société luxembourgeoise.

Capital social - Actions

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans mention de valeur nominale (les «Actions») et sera à tout moment, après la Date de Closing Final («Final Closing Date»), égal à la valeur nette d'inventaire de la Société (la «Valeur Nette d'Inventaire») tel que défini à l'Article 26 ci-après.

Le Conseil d'Administration est autorisé sans limitation à attribuer et à émettre à tout moment des Actions entièrement libérées et des fractions de celles-ci conformément à l'Article 7 des présents statuts et du PPM à un prix basé, après la Date du Closing Final, sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée conformément à l'Article 26 des présents statuts, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

Jusqu'à la Date du Closing Final, les actions doivent être émises au Prix Initial d'Émission («Initial Issue Price»).

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur (tel que défini ci-après) dûment autorisé ou à tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions ainsi que de livrer ces Actions et de recevoir des paiements pour ces Actions, toutefois en restant toujours dans les limites imposées par la loi.

Le capital minimal de la Société sera, après l'écoulement d'une période de douze (12) mois à partir de l'agrément de la Société en tant que fonds d'investissement spécialisé, d'un montant de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000).

Le capital de la Société ne pourra excéder trois cent millions euros (EUR 300.000.000) sans l'autorisation préalable du Comité Consultatif des Investisseurs (tel que défini ci-dessous). En aucun cas, le capital de la Société ne pourra excéder quatre cent millions euros (EUR 400.000.000).

La devise de référence de la Société est l'euro. La Société préparera des comptes consolidés libellés en euros.

Types d'actions

Art. 6. Le Conseil d'Administration émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

Si le Conseil d'Administration décide que les Actionnaires peuvent demander l'obtention de certificats d'Action et si un Actionnaire n'a pas expressément formulé la demande que de tels certificats d'Action lui soit délivrés, il recevra une confirmation de son actionnariat en remplacement de celui-ci. Si un Actionnaire désire obtenir plus d'un certificat d'Action, le Conseil d'Administration peut à sa seule discrétion imputer une commission sur un tel Actionnaire pour couvrir le coût administratif correspondant engendré.

Aucune dépense ne peut être imputée lors de l'émission d'un certificat pour le montant de l'actionnariat suite au transfert ou au rachat d'Actions.

Les certificats d'Action seront signés par deux Administrateurs ou un Administrateur (tel que défini ci-après) et une personne dûment mandatée par le Conseil d'Administration à cet effet. Les signatures des administrateurs pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit envoyée par facsimile. La signature de la personne dûment mandatée devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats d'Action provisoires dans les formes qui seront, le cas échéant, déterminées par le Conseil d'Administration.

Les Actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix par Action tel que décrit et défini à l'Article 7 des présentes. Le souscripteur obtiendra, sans retard indu, la remise d'un certificat d'Action définitif ou, sujet à ce qui précède, une confirmation de son titre.

Le paiement des distributions, s'il y en a, se fera aux Actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires (le «Registre des Actionnaires»), ou à toute autre adresse indiquée au Conseil d'Administration par écrit.

Toutes les Actions émises seront enregistrées dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu soit par la Société soit par une ou plusieurs personnes nommées à cet effet par le Conseil d'Administration, et un tel Registre des Actionnaires indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions, sa résidence, ou son domicile élu, (et au cas où il existe des codétenteurs d'Actions, l'adresse du codétenteur nommé en premier seulement) tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre des Actions détenues par lui. Chaque transfert d'une Action sera enregistré dans le Registre des Actionnaires, après le paiement des frais usuels tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une Action.

Les Actions sont libres de toutes restrictions sur le droit de transfert (autres que celles décrites à l'article 9) et de tout privilège en faveur de la Société.

Les Administrateurs (tel que défini ci-après, ou un teneur du registre agissant pour le compte de la Société) sera responsable en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg du maintien du Registre des Actionnaires.

Un transfert d'Actions sera effectif dès l'enregistrement du transfert par la Société dans le Registre des Actionnaires sur délivrance à la Société du certificat ou des certificats, s'il y en a, représentant de tels Actions, avec tous autres instruments et moyennant le respect de toutes conditions préalables au transfert jugées nécessaires par le Conseil d'Administration.



Chaque Actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera enregistrée dans le Registre des Actionnaires. En cas de copropriété d'Actions (la copropriété d'Actions étant limitée à un maximum de deux (2) personnes), seule une adresse sera enregistrée et toutes communications seront envoyées à cette adresse uniquement.

Au cas où un Actionnaire n'indiquerait pas une telle adresse, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être située au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par le Conseil d'Administration, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à la Société. Chaque Actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Sujet à l'approbation préalable du Conseil d'Administration, les Actions peuvent aussi être émises sur acceptation d'une souscription par un apport en nature d'avoirs compatibles avec la politique et les restrictions d'investissement de la Société, en accord avec les conditions prévues par la loi du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé.

Si un paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'Action, cette fraction sera inscrite au Registre des Actionnaires. Les fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote, mais donnent droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante de toute distribution.

Prix d'offre

Art. 7. Les Actionnaires souscriront aux Actions dans le respect des Statuts, du PPM et du Contrat de Souscription («Subscription Agreement») contenant les informations détaillées sur le paiement et autres termes de l'Offre («Offer»).

Lors de chaque Closing, les Actionnaires peuvent s'engager à souscrire aux Actions en concluant un Contrat de Souscription, lequel sera contresigné par le Conseil d'Administration à l'acceptation. Le Contrat de Souscription détermine le montant de l'Engagement («Commitment») de l'Actionnaire et oblige celui-ci à libérer tout ou partie de son Engagement sur demande du Conseil d'Administration en échange d'intérêts dans la Société, tel que défini ci-dessous. Le Contrat de Souscription détermine aussi certaines déclarations et confirmations données par l'Actionnaire à la Société. Le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion, accepter les Engagements, en partie ou dans leur totalité.

Les Contrats de Souscriptions valablement signés doivent parvenir à la Société au moins cinq (5) Jours Ouvrables («Business Days») avant le Closing concerné. Les confirmations des Contrats de Souscription acceptées seront envoyées à l'adresse telle qu'indiquée dans lesdites conventions.

Les Engagements seront tirés des Actionnaires au pro rata et tel que requis pour réaliser les Investissements Liés aux Énergies Renouvelables, payer les frais et autres dépenses de la Société, y inclus les Frais d'Établissement («Establishment Costs»), les Frais Opérationnels («Operating Costs»), ainsi que les Frais Divers («Miscellaneous Costs»). Ces Engagements seront apportés à travers le paiement à la Société du montant correspondant en échange d'Actions entièrement libérées. Les Actionnaires seront notifiés d'une demande de tirage sous la forme d'un avis de débit qui sera délivrée aux Actionnaires au moins dix (10) Jours Ouvrables avant chaque tirage (l'«Avis de Débit»). Les tirages se feront dans la devise dans laquelle sont libellées les Actions.

Jusqu'à la Date du Closing Final, chaque montant tiré des Actionnaires devra constituer 1% de contribution en capital («Capital Contribution») et 99% de contribution en prêt («Loan Contribution»). Les Actions seront émises par rapport au montant qui constitue la contribution en capital au Prix Initial d'Émission de un (1) euro par Action. Aucune Action ne sera émise en rapport avec la contribution en prêt et aucun intérêt ne sera payé par la Société sur ce montant. Le montant tiré des Actionnaires au titre de la contribution en capital et de la contribution en prêt ne pourra à aucun moment excéder l'engagement total d'un Actionnaire déterminé.

Le prix par Action auquel les Actions seront émises après la Date de Closing Final sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de la Société en divisant la valeur de tous les actifs attribuables à la Société moins les engagements attribuables à la Société par le nombre total d'Actions de la Société en circulation au moment de l'émission, tel qu'éventuellement ajusté comme décrit dans le PPM.

Les Actionnaires participant aux Closing Subséquents («Subsequent Closings») (en tant que nouvel Actionnaire ou par augmentation de leur Engagement existant) vont participer dans la Société, et par conséquent dans les Investissements liés aux Énergies Renouvelables et au paiement des frais et dépenses, comme si ils avaient été admis à la Date du Premier Closing («First Closing Date»). Ces Actionnaires feront une Contribution («Contribution») d'un montant égal à leur quote-part du montant total des Contributions des Actionnaires admis dans la Société lors des précédents Closings, plus le Paiement d'Égalisation («Equalisation Payment») à partir de la date de chaque Contribution correspondante, tel que plus largement décrit dans le PPM.

Dès la Date du Closing Final, toutes les contributions en prêt seront annulées en contrepartie de l'émission d'Actions entièrement libérées à chaque Actionnaire. En conséquence, toutes les Contributions à la Date du Closing Final seront censées avoir été versées à la Société en tant que contributions en capital pour lesquels des Actions supplémentaires entièrement libérées seront émises aux Actionnaires au Prix Initial d'Émission.

Après la Date du Closing Final tout tirage sera fait sous la forme de contributions en capital. Après la Date du Closing Final, les Actionnaires ayant pris des Engagements avant ou à la Date du Closing Final, se verront émettre des Actions



entièrement libérées à la Valeur Nette d'Inventaire en vigueur au moment de l'émission, pour toute contribution en capital. Aucune contribution en prêt ne sera requise de la part des Actionnaires après la Date du Closing Final. Les Engagements des Actionnaires seront tirés au pro rata des Engagements Totaux («Total Commitments»).

Le manquement d'un Actionnaire à satisfaire toute demande de paiement de ses Engagements requise en vertu d'un Avis de Débit pourra, au choix du Conseil d'Administration, être considéré comme un cas de défaillance s'il n'y est pas mis un terme endéans les 10 Jours Ouvrables à compter de la date d'échéance prévue pour le paiement du montant tiré concerné. En cas de manquement, le Conseil d'Administration pourra, à sa seule discrétion, imposer à l'Actionnaire des mesures telles que plus largement décrites dans le PPM.

Certificats perdus et Endommagés

Art. 8. Lorsqu'un Actionnaire peut justifier au Conseil d'Administration que son certificat d'Action a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original sera reconnu comme étant nul.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'Actionnaire toute dépense exceptionnelle encourue par l'émission du duplicata ou du nouveau certificat en remplacement de celui qui a été égaré, endommagé ou détruit.

Restrictions en matière d'actionnariat et de transfert d'actions

Art. 9. Les Actions ne peuvent être souscrites que par des Actionnaires Éligibles («Eligible Shareholders») investissant pour leur compte propre ou pour le compte d'une tierce personne ayant qualité d'Actionnaire Éligible.

Le Conseil d'Administration pourra, en toute discrétion, imposer les restrictions qu'il jugera utiles, en vue de s'assurer qu'aucune Action de la Société n'est acquise ou détenue par ou pour le compte de toute personne, société ou entité personnalisée, qui ne sont pas autorisées à souscrire ou détenir des Actions de la Société, y compris le pouvoir de refuser le vote aux assemblées générales de toute personne à qui il est fait interdiction de détenir des Actions de la Société, ainsi que le pouvoir de procéder au rachat forcé de telles Actions, tel que décrit ci-dessous.

En plus de ce qui précède, le Conseil d'Administration peut décider de restreindre la souscription ou l'achat d'Actions, dans l'intérêt de la Société et/ou de ses Actionnaires y compris dans l'hypothèse où la Société atteint une taille pouvant avoir un impact sur la capacité à investir dans l'investissement sous-jacent de la Société.

Le transfert d'Actions sera permis à tout moment et ne nécessitera pas l'approbation du Conseil d'Administration, sous réserve de ce qui suit:

- (a) Le Conseil d'Administration reçoit, dans une forme qu'il considère acceptable:
- (i) une confirmation écrite du cédant et du cessionnaire, respectivement, que le transfert:
- (A) ne viole aucune loi ou réglementation (incluant, sans limitation, la règlementation des titres financiers) applicables à un tel transfert:
- (B) ne résulte pas dans une violation de la loi, des règlements gouvernementaux ou règles émanant d'autorités ayant compétence concernant la Société ou la vente des Actions; et
- (C) n'aboutit pas à ce que la Société soit exposée à des inconvénients de nature fiscale, légale ou financière qu'elle n'aurait autrement pas encourus;
 - (ii) une confirmation écrite du cessionnaire:
- (A) Qu'il sera totalement lié par les obligations du cédant en relation avec les Actions transférées et les Engagements transférés:
 - (B) Qu'il consent à être lié par les termes du PPM et des présents Statuts; et
 - (C) Le cas échéant, qu'il a des actifs suffisants pour satisfaire à tout Engagement non encore payé; et
 - (iii) les mêmes confirmations et garanties telles que figurant dans le Contrat de Souscription par écrit du cessionnaire; Chacune étant une «Condition Préalable» et ensemble les «Conditions Préalables»; et
 - (b) Les conditions suivantes sont remplies:
 - (i) le cessionnaire est un Actionnaire Eligible et satisfait aux critères d'éligibilité pour les Actions;
 - (ii) le transfert des Actions est conforme aux termes des présents Statuts et aux termes du PPM;
- (iii) tout Engagement non encore payé relatif aux actions est transféré avec les Actions et tout le passif restant dû attaché aux et/ou résultant des Actions transférées par l'Actionnaire est annulé (il n'y a pas de responsabilité conjointe et solidaire concernant l'Actionnaire cédant). Toutes ces obligations doivent être transférées de l'Actionnaire au cessionnaire avec pour effet la décharge de toute dette. Pour éviter toute confusion, l'effet de la décharge de toute dette ne s'applique pas au cessionnaire;
- (iv) un tel transfert n'aboutit pas à ce que le cédant ou le cessionnaire détienne moins que le Minimum de Détention Requis («Minimum Holding Requirement»);
- (v) un tel transfert n'est pas à destination (1) d'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique qui n'est pas un «accredited investor» tel que défini dans le Regulation D promulgué sous l'U.S. Securities Act ou (2) d'un ressortissant des États-Unis



d'Amérique qui n'est pas un «qualified purchaser», tel que défini dans la section 2 (a) (51) du U.S. Investment Company Act: et

(vi) un tel transfert n'est pas à destination d'un «benefit plan investor», tel que défini dans les règlements du Ministère du Travail des États-Unis promulgués sous ERISA, tel que modifié par la section 3(42) de ERISA;

(chacun étant une «Condition de Validité» et collectivement les «Conditions de Validité»).

Le transfert d'Actions est conditionné à la reconnaissance par le Conseil d'Administration que les Conditions Préalables ont été remplies, bien que le Conseil d'Administration puisse, en toute discrétion, accorder une dérogation concernant n'importe quelle Condition Préalable. Pour éviter toute confusion, le transfert d'Actions ne sera valable que si les Conditions de Validité sont respectées.

Tout cessionnaire doit consentir à se soumettre aux mêmes termes qui s'imposent au cédant.

Le Conseil d'Administration peut, en toute discrétion, décider de la dispense de chacune des conditions visées cidessus, à l'exception de celle relative à la qualité d'Actionnaire Éligible.

A l'occasion d'un transfert d'Actions, un Actionnaire doit céder l'intégralité de ses Actions ou retenir un nombre d'Actions correspondant au Minimum de Détention Requis.

De plus, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'Actions par toute personne physique ou morale, tel que détaillé plus longuement ci-dessous.

A cet effet, la Société pourra:

- (1) refuser l'émission ou s'opposer au transfert de toute Action lorsqu'il lui apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions;
- (2) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au Registre des Actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'une déclaration sous serment (affidavit), qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si le bénéfice économique de ces Actions appartient ou non à une personne qui n'est pas autorisé à détenir des Actions;
 - (3) s'il apparaît au Conseil d'Administration que:
- (a) la participation continue d'un Actionnaire risque de conduire à la violation par la Société de toute loi, règlement ou leur interprétation ou s'il devait en résulter pour la Société ou tout Actionnaire, une taxation substantielle ou autres désavantages économiques qu'ils n'auraient pas subis si cette personne avait cessé d'être Actionnaire;
 - (b) cet Actionnaire a matériellement violé toute disposition du PPM ou des présents Statuts;
 - (c) ces Actions ont été transférées en violation de toute Condition de Validité;
- (d) les Actions ont été acquises ou sont détenues directement ou indirectement, par ou pour le compte ou le bénéfice de toute personne en violation des dispositions du PPM ou des présents Statuts;
- (e) (i) un tel rachat serait approprié pour protéger la Société d'un enregistrement des Actions sous la loi des États-Unis d'Amérique, Securities Act, telle que modifiée, d'un enregistrement de la Société sous la loi des États-Unis d'Amérique, Investment Company Act, telle que modifiée, ou pour empêcher que les actifs de la Société soient considérés comme les actifs d'un employé bénéficiant d'avantages sociaux («employee benefit plan») soumis à la loi des États-Unis, Employee Retirement Income Securities Act de 1974; ou (ii) la détention de telles Actions causerait un préjudice matériel de nature réglementaire, fiscale ou financière à la Société; et
- (f) toute autre circonstances que le Conseil peut déterminer où la participation continue serait substantiellement préjudiciable aux intérêts de la Société ou des Actionnaires; procéder au rachat forcé de toutes les Actions d'un tel Actionnaire ou d'un nombre d'Actions détenues par un tel Actionnaire que le Conseil d'Administration estimera nécessaire (les «Parts Rachetables»), de la manière suivante:
- (i) la Société enverra un avis (un «Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les Actions ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, lequel spécifiera les Actions à racheter selon ce qui est écrit ci-dessus, le prix à payer pour ces Actions (tel que défini ci-après), la date de ce rachat qui doit être un Jour Ouvrable et l'endroit où le Prix de Rachat relatif aux Actions sera payable (tel que défini ci-après). Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre des Actionnaires au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la date de ce rachat, laquelle doit être un Jour Ouvrable. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, les Actions y spécifiées seront annulées. L'Actionnaire en question sera, par conséquent, obligé de rendre à la Société le ou les certificats d'Action (si émis, le cas échéant) représentant les Actions concernées dans l'Avis de Rachat;
- (ii) le prix auquel les Actions spécifiées dans tout Avis de Rachat seront rachetées (le «Prix de Rachat») sera, sous réserve du paragraphe (iii) ci-dessous, basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action conformément à l'Article 26 des présentes et du PPM réduit de la portion non amortie des frais d'acquisition capitalisés, un montant égal à toute Commission de Performance («Performance Fee») qui serait payable en rapport avec les Actions et de tout frais de rachat. Les frais de rachat seront limités au montant le plus faible entre (i) 5 pourcent de la Valeur Nette d'Inventaire par Action des Parts Rachetables et (ii) les frais par Action estimés par le Conseil pour aliéner la proportion d'actif correspondante;
- (iii) lorsque les Actions d'un Actionnaire font l'objet d'un rachat obligatoire, celui-ci peut demander un calcul à jour de la Valeur Nette d'Inventaire, qui sera alors utilisé pour le calcul du Prix de Rachat. Les frais engendrés par ce calcul



seront supportés par la Société lorsque l'Actionnaire est une Compagnie d'Assurance Allemande («German Insuance Company») et que lesdits frais dépassent 5 pourcents de la Valeur Nette d'Inventaire (par Action) des Actions qui seront rachetées. Ces frais seront aussi à la charge de la Société lorsque le rachat résulte des circonstances décrites dans (a), (e) ou (f), sous réserve que l'Actionnaire concerné n'est pas en faute, et devra, dans les autres cas, être à la charge de l'Actionnaire concerné.

- (iv) le paiement du Prix de Rachat sera fait sans intérêt, dès que possible, en tenant compte de la liquidité de la Société et des intérêts des Actionnaires restant après la date effective du rachat et sera payé en numéraire en Euro à l'Actionnaire qui apparaissant comme étant le propriétaire, et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne mais, lorsqu'un certificat d'Action ou ou certificats ont été émis, seulement sur remise du ou des certificat(s) représentant les Actions concernées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces Actions ou l'une d'entre elles ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir de la banque le prix ainsi déposé (sans intérêt), selon ce qui précède;
- (v) aucune des Actions pour lesquelles un Avis de Rachat a été donné n'aura le droit de participer au Distributions («Distributions») de la Société pour ce qui concerne la période après la date de rachat;
- (vi) à la date du rachat, l'Actionnaire dont les Actions sont rachetées sera tenue de fournir à la Société, ou tout agent dûment mandaté, le certificat émis en représentation des Actions concernées, pour annulation; et
- (vii) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou qu'une Action appartenait à une personne autre que ne l'avait admis la Société à la date de l'envoi de l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi;
- (4) quand les Actions sont, à la discrétion du Conseil d'Administration, devenues des Parts Rachetables, transférer de manière forcée, à la discrétion du Conseil d'Administration, ces Parts Rachetables (ou une portion de ces Parts Rachetables) vers un autre Actionnaire ou vers un tiers non-apparenté (qui n'est pas un Actionnaire), à la place du ou en combinaison avec le rachat de ces Parts rachetables, se fera de la manière suivante:
- (i) la Société enverra un avis (l' «Avis de Transfert») à l'Actionnaire détenant ces Actions ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions devant être transférées, en spécifiant les Actions devant être transférées tel que susmentionné, la date de ce transfert qui doit être un Jour Ouvrable («Business Day»). L' Avis de Transfert peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les Registre des Actionnaires au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la date d'un tel transfert, laquelle doit être un Jour Ouvrable;
- (ii) la contrepartie pour les Actions devant être transférées de manière forcée doit être calculée sur la même base que pour des Parts Rachetables, comme indiqué ci-dessus;
- (iii) le paiement du montant du transfert sera réalisé sans intérêt dès que possible après la date effective du transfert et sera payé en numéraire dans la devise dans laquelle le Sous-Fonds en question est libellé («Sub-Fund») à l'Actionnaire apparaissant comme le propriétaire des Actions devant être transférées et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Transfert) aux fins de paiement à cette personne, mais, si un certificat d'Action ou certificats ont été émis, seulement contre remise du ou des certificats d'Action représentant les Actions indiquées dans l'Avis de Transfert. Dès le dépôt du montant du transfert dans les conditions précitées, aucune personne ayant un intérêt dans les Actions mentionnées dans l'Avis de Transfert ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces Actions ou à l'une d'entre elles, ni ne pourra exercer aucun recours contre la Société ou ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir de la banque le montant susdit ainsi déposé (sans intérêts), selon ce qui précède;
- (iv) aucune des Actions pour lesquelles un Avis de Transfert a été donné n'aura le droit de participer aux Distributions de la Société pour ce qui concerne la période après la date de transfert;
- (v) à la date du transfert, l'Actionnaire dont les Actions sont transférées sera tenu de fournir au à la Société, ou tout agent dûment mandaté, le certificat émis en représentation des Actions concernées, pour transfert; et
- (vi) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou que la véritable propriété de toute Action était autre que telle qu'apparue à la Société à la date de tout Avis de Transfert, à la seule condition que dans un tel cas la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; ou
- (5) Refuser tout vote aux assemblées générales provenant de toute personne à qui il est fait interdiction de détenir des Actions de la Société.

Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les Actionnaires, quelque soient les Actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.



Assemblées générales

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 11h00 heures et pour la première fois en 2012. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable («Business Day») au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés par le Conseil d'Administration dans l'avis y relatif.

Quorum et Votes

Art. 12. Sauf dispositions contraires stipulées dans les présentes, quorum and délais requis par les lois du Grand-duché du Luxembourg régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des Actionnaires, en ce compris l'adoption des résolutions.

Chaque Action propre entièrement libérée, donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par ces Statuts. Tout Actionnaire pourra agir lors de toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire, comme son mandataire. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment qualifiés.

Sauf pour:

- (1) décisions à une assemblée générale des Actionnaires, régulièrement convoquée, statuant sur: (a) la fin du Contrat d'Administration du Fonds («Fund Management Agreement») (une Fin Avec Cause («Cause Termination») ou, après le deuxième anniversaire de la date du Contrat d'Administration du Fonds, (une Fin Sans Cause («No-Cause Termination»)); (b) la désignation d'un Successeur au Gestionnaire de Fonds («Successor Fund Manager»); (c) la fin du Contrat de Gestion d'Actifs («Asset Management Agreement») (une Fin Avec Cause ou, après le deuxième anniversaire de la date du Contrat de Gestion d'Actifs, une Fin Sans Cause); la fin d'une Période de Suspension («Suspension Period») (lorsque sans (i) la réinstallation de la Personne Clé («Key Person») ou la désignation d'une Personne Clé de remplacement; ou (ii) la désignation d'un Successeur au Gestionnaire des Actifs («Successor Asset Manager») (le cas échéant)); (e) la désignation d'un Successeur au Gestionnaire des Actifs suite à une Fin Sans Cause du Contrat de Gestion d'Actifs; et (f) une extension de la Période d'Investissement («Investment Period»), lesquelles doivent toutes être prises à une majorité de deux tiers des voix présentes ou représentées et votant; et
 - (2) lorsque requis par les lois du Grand-duché du Luxembourg applicables,

les résolutions ou autres décisions des assemblées générales des Actionnaires régulièrement convoqués seront prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées et votant.

Les résolutions qui seront prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées incluent l'approbation:

- (a) les changements temporaires (ou permanentes) apportés aux Critères d'Investissement et d'Opérations («Investment and Operating Criteria») de la Société;
 - (b) l'extension de la Période d'Investissement à hauteur d'un maximum de deux périodes d'une année;
 - (c) toute modification de la politique de Distribution tel que défini dans le PPM;
- (d) le réinvestissement des produits égal aux montants investis dans les Investissements Liés aux Énergies Renouvelables pendant la Période d'Investissement, sous réserve que lorsque ces montants (net des frais et des remboursement de dette requis dans le cadre de telles dispositions) excèdent, au total, plus de 20 pourcent (i) des Contributions, avant la Date du Closing Final, et (ii) des Contributions en Capital («Capital Contributions), à la date ou après la Date du Closing Final, l'approbation du CCI est donné par une Résolution CCI;
 - (e) toute modification dans la politique de réinvestissement tel que défini dans le PPM;
 - (f) tout Changement de Contrôle («Change of Control») du Gestionnaire du Fonds ou du Gestionnaire des Actifs;
- (g) la décision tendant à la mettre fin à la Période de Suspension, permettant ainsi à la Société de recommencer à réaliser des Investissements Liés aux Énergies Renouvelables sans qu'il soit nécessaire de remplacer une Personne Clé.

Le Conseil d'Administration peut déterminer des conditions additionnelles à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires.

Avis de convocation

Art. 13. Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la date de l'assemblée à tout Actionnaire à son adresse inscrite au Registre des Actionnaires.

Administrateurs

Art. 14. La Société sera administrée par le Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres qui n'auront pas besoin d'être Actionnaires.



Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle (aux conditions de quorum et de majorité telles que requis par les lois du Grand-duché du Luxembourg) pour une période n'excédant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et auront les compétences requises; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des Actionnaires conformément à la loi luxembourgeoise. Au moins deux (2) Administrateurs doivent être basés au Luxembourg.

Au cas où un poste d'Administrateur devient vacant par suite de décès, de retraite ou autrement, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire une personne comme Administrateur pour occuper le poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires concernés.

Délibération des administrateurs

Art. 15. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui aura pour mission de dresser et de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation de deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Lors de telles réunions, chaque Administrateur aura une voix.

Le président présidera les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration. Au cas où aucun président n'est pas désigné ou en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner toute personne comme président pro tempore. Le président n'aura pas de vote prépondérant.

Un avis de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour celle-ci par écrit, par télex, par télégramme, par courrier électronique ou par fax, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment de chaque Administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié, un autre Administrateur comme son mandataire. Les Administrateurs peuvent aussi voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Sous réserve du paragraphe 8 du présent article, le quorum d'un meeting du Conseil d'Administration sera atteint si au moins deux (2) Administrateurs sont présents (par voix de conférence téléphonique ou vidéo conférence) ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration seront prises par une majorité des votes affirmatifs des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de conflit d'intérêt tel que prévu à l'Article 18 des Statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et voter, nonobstant le non-respect des conditions de quorum et de majorité ici décrites (ou autrement requises par les lois du Grand-duché du Luxembourg). Dans un tel cas, les décisions seront prises à la majorité des votes exprimés.

Les résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts envoyés par courrier, message télécopié, courrier électronique, télégramme ou télex. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées lors des réunions du Conseil d'Administration physiquement tenues.

Le Conseil d'Administration pourra nommer, de temps à autre, les fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire, et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire. A moins que les Statuts n'en décident autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour conduire la gestion journalière et les affaires de la Société et ses pouvoirs relatifs à la poursuite de l'orientation générale de la gestion de la Société et de son objet, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration agissant sous la surveillance du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également déléguer une partie de son pouvoir de décision et pouvoir d'appréciation, à des comités qui comprendront la personne ou les personnes (Administrateur ou non) qu'il juge compétent, à la condition que la majorité des membres d'un tel comité soit des Administrateurs et qu'aucune réunion de ces comités soit valablement constituée, pour exercer son pouvoir de décision et son pouvoir d'appréciation, sans que la majorité des personnes présentes ne soit composée d'administrateurs de la Société.



Procès-verbal des réunions du conseil d'administration

Art. 16. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par la personne qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Détermination des politiques d'investissement

Art. 17. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale de la Société. La gestion et la conduite des affaires de la Société n'affecteront pas les investissements ou activités qui doivent respecter les restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2007 ou par des lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont offertes à la vente au public ou qui sont adoptées de temps à autre par des résolutions du Conseil d'Administration et qui seront décrites dans le PPM d'offre d'Actions.

Dans le cadre de la détermination et de la mise en œuvre de la politique d'investissement de la Société, le Conseil d'Administration peut faire investir les actifs de celle-ci directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales entièrement détenues, en conformité avec les dispositions de la Loi de 2007 tel que décrit dans le PPM.

Intérêt des administrateurs

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entreprise ou par le fait qu'ils en seraient Administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. L'Administrateur ou le fondé de pouvoir de la Société qui est Administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires par ailleurs, ne sera pas, du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières ayant trait à un tel contrat ou de telles affaires mais sera toutefois soumises aux dispositions ci-après.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une quelconque transaction de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou prendre part au vote au sujet de cette transaction et rapport devra être fait sur une telle transaction et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des Actionnaires conformément à l'article 57 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Indemnité

Art. 19. La Société devra indemniser tout Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et agents administratifs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé. Une telle personne sera indemnisée en toutes circonstances, sauf au cas où à l'occasion de pareille action ou procès il sera finalement condamné pour fraude, mauvaise foi, faute grave ou dol; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Administration

Art. 20. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux quelconques Administrateurs ou par la signature de tout Administrateur ou fondé de pouvoir à qui des pouvoirs ont été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Comite consultatif des investisseurs

Art. 21. Le Conseil d'Administration doit établir un Comité Consultatif des Investisseurs («CCI»). Le CCI sera composé des membres suivants: (i) un représentant de chaque Actionnaire (sous réserve que l'Actionnaire ne soit pas un Actionnaire en Défaut («Defaulting Shareholder»)) dont les Engagements représentent au moins dix pourcents des Engagements Totaux; (ii) un représentant unique représentant l'ensemble des Actionnaires (à l'exclusion de tout Actionnaire en Défaut) dont les Engagements sont inférieurs à dix pourcents des Engagements Totaux; (ii) un représentant du Gestionnaire du Fonds; et (iv) un représentant du Gestionnaire des Actifs.

A l'exclusion des représentants du Gestionnaire du Fonds te du Gestionnaire des Actifs (qui ne peuvent voter aux réunions du CCI), les membres du CCI présent ou représentés aux réunions du CCI peuvent participer à la prise de décisions et ont chacun une voix. Les autres membres du CCI peuvent, à la majorité des voix, demander dans une mesure



raisonnable aux représentants du Gestionnaire du Fonds et du Gestionnaire des Actifs de quitter la réunion pendant la tenue des discussions.

Procédures du CCI

Art. 22. Les résolutions du CCI sont prises à une majorité de soixante-quinze pourcents (75%) des voix présentes ou représentés lors d'une réunion du CCI, étant entendu que chaque membre (ayant droit de vote) dispose d'une voix (une «Résolution CCI»).

Le CCI se réunit au moins une fois par an et de façon plus fréquente sur demande (i) du Conseil d'Administration ou (ii) d'un membre du CCI (dans les deux cas, par l'envoi d'une notice préalable de dix (10) Jours Ouvrables au moins), en ce compris au préalable d'une réunion du Conseil d'Administration délibérant sur des sujets listés ci-dessous pour lesquels une Résolution CCI est requise. Les activités du CCI n'interféreront pas avec la gestion courante de la Société. L'organisation des réunions du CCI se fera en conformité avec les stipulations plus détaillées du PPM.

(1) Recommandations relatives aux propositions du Conseil d'Administration

A la réception d'une proposition relative aux sujets suivants, le CCI doit considérer et peut, par une Résolution CCI, approuver une telle proposition. Lesdites Résolutions CCI doivent être reçues par le Conseil d'Administration avant l'adoption de ces propositions:

- (i) sous réserve de dispositions contraires dans le PPM, la nomination ou la révocation d'un membre du CCI;
- (ii) l'approbation du Business Plan Annuel du Fonds («Fund Level Business Plan»);
- (iii) l'extension de la Date du Closing Final jusqu'à une durée de six (6) mois;
- (iv) l'augmentation des Engagements Totaux au-delà de trois cents millions euros (EUR 300.000.000,-);
- (v) toute décision d'acquérir ou de céder un Investissement Lié aux Énergies Renouvelables de ou à un Gestionnaire («Manager») ou de ou à une entité reliée, associée, ou affiliée à un Gestionnaire ou toute décision importante relative à la Société impliquant une telle entité lorsqu'une absence de communication de la décision peut raisonnable induire le CCI à conclure qu'un potentiel conflit d'intérêt n'a pas été convenablement géré;
 - (vi) la désignation d'une personne autre que l'Expert («Valuer») aux fins d'évaluation d'un apport en nature;
 - (vii) les modifications apportées à la Méthode d'Évaluation («Valuation Methodology»);
 - (viii) les modifications apportées au délai entre les Jours d'Évaluation successifs;
- (ix) la fin du mandat donné à l'Expert ou au Réviseur d'Entreprise («Auditor») et toute décision subséquente aux fins de remplacement de l'Expert ou du Réviseur d'Entreprise;
 - (x) tout remplacement d'une Personne Clé («Key Person»);
 - (xi) toute modification apportée à la structure ou au calcul des émoluments payées aux gérants («Managers»);
- (xii) la désignation d'un ou plusieurs successeurs au Gestionnaire d'Actifs («Successor Assets Manager») pour gérer les Investissements Liés aux Énergies Renouvelables lorsque la Valeur Nette d'Inventaire agrégée de ces investissements excédent (ou dont le dépassement est attendu) vingt pourcents (20%) de la Valeur Nette d'Inventaire (sur base du calcul le plus récent préparé par l'Agent d'Administration Centrale);
- (xiii) le transfert du Contrat de Gestion du Fonds et/ou du Contrat de Gestion des Actifs, ou des droits et/ou obligations découlant de ces contrats (la recommandation sur ce sujet ne doit pas être déraisonnablement retenue ou retardée);
- (xiv) la renonciation au bénéfice de tout droit matériel qui aurait profité à la Société, ou toute décision de ne pas demander l'exécution d'obligations matérielles découlant du Contrat de Gestion d'Actif, du Contrat de Gestion du Fonds et/ou des Contrats de Souscription; et
 - (xv) la modification de la forme légale de la Société.
 - (2) Propositions au Conseil d'Administration
 - Le CCI peut, par Résolution CCI, faire des propositions, suggestions ou des requêtes au Conseil d'Administration.

Cependant, le Conseil d'Administration n'est pas lié par ces suggestions, ces propositions ou requêtes, ni obligé de prendre aucune instruction du CCI. Le CCI ne n'aura qu'un pouvoir de proposition (agissant à la majorité) au Conseil d'Administration, sans pouvoir de décision.

Par une Résolution CCI et sans l'appui d'une proposition du Conseil d'Administration, le CCI peut recommander aux Actionnaires la révocation des membres du Conseil d'Administration en cas de fautes de négligence en rapport avec la Société, dol ou fraude par le Conseil d'Administration qui aurait un impact négatif significatif sur la Société, tel que prévu par les présents Statuts.

(3) Consultation par le Conseil d'Administration

En plus des fonctions décrites ci-dessus, le CCI peut être consulté par le Conseil d'Administration sur tout sujet que le Conseil d'Administration considérerait approprié (y compris, sans restriction à la généralité de ce qui précède, sur tout conflit d'intérêt présent ou futur).

Reviseur d'entreprises

Art. 23. L'assemblée générale des Actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé lequel effectuera tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.



Rachat des actions

Art. 24. La Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres Actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout Actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses Actions après dissolution de la Société. Le Conseil peut décider que les Actionnaires puissent se faire acheter leurs Actions plus fréquemment, les modalités de rachat étant définies dans le PPM.

Toutes demandes de rachat doivent être présentées et confirmées par écrit par l'Actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent de rachat des Actions. Les preuves du transfert ou de la cession ainsi que le ou les certificats (avec les demandes de rachat y mentionnées), représentant le titre, si elles ont étés émises sous forme de certificats, doivent être reçues par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le prix de rachat ne puisse être payé. Les Actions rachetées par la Société seront annulées.

Les actifs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire («Custodian») pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants droit.

Toutes les Actions ainsi rachetées seront annulées.

Évaluations et Suspension des évaluations

Art. 25. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera déterminée de temps à autre, mais non moins d'une fois par année fiscale, tel que le Conseil d'Administration le déterminera dans les conditions décrites dans le PPM. Chacun de ces jours pour cette détermination étant désigné comme un Jour d'Évaluation («Valuation Day»), à condition que chaque Jour d'Évaluation soit un Jour Ouvrable. Des dispositions additionnelles pourront être contenues dans le PPM.

Les Administrateurs doivent sans délai suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire relative aux Investissements Liés aux Énergies Renouvelables («Renewable Energy Investment NAV»), la Valeur Brute d'Inventaire relative aux Investissements Liés aux Énergies Renouvelables («Renewable Energy Investment GAV»), la Valeur Nette d'Inventaire, la Valeur Brute d'Inventaire («GAV») et la Valeur Nette d'Inventaire par Action et par conséquent, l'émission ou le rachat des Actions s'il apparaît aux Administrateurs qu'en raison de «circonstances exceptionnelles» il est dans l'intérêt des Actionnaires. Les «circonstances exceptionnelles» incluent notamment:

- (i) si un marché ou une bourse de valeurs, lequel constitue la base pour l'estimation d'une partie substantielle des actifs de la Société sont fermés, différemment que pour ou lors des vacances, ou lorsque les transactions sur une telle bourse sont limitées ou suspendues;
- (ii) lors de toute période résultant d'événements politiques, économiques, militaires, terroristes ou monétaires ou toute circonstance hors contrôle, de la responsabilité et des pouvoirs des Administrateurs, ou de l'existence de tout état des affaires dans le secteur de l'énergie renouvelable, l'enlèvement des actifs de la Société, ne peuvent être raisonnablement exercés sans affecter matériellement et de manière désavantageuse et sans préjudicier les intérêts des Actionnaires ou bien lorsqu'un prix décent ne peut être déterminé par les actifs de la Société;
- (iii) en cas d'arrêt complet des moyens de communication normalement utilisés pour évaluer tout actif matériel de la Société, ou si pour une raison quelconque, l'évaluation de tout actif matériel de la Société en relation avec la Valeur Nette d'Inventaire ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que requis;
- (iv) si, en raison des limitations sur des transactions d'échange étrangères ou d'autres transferts d'actifs, les transactions commerciales deviennent impraticables pour la Société ou lorsqu'il peut être démontré objectivement que les acquisitions et les ventes d'actifs ne peuvent être établis à des taux normaux;
- (v) des circonstances au-delà du contrôle des Administrateurs rendant impossible ou contraire au meilleur intérêt des Actionnaires de continuer les transactions des avoirs de la Société;
- (vi) en cas de liquidation de la Société ou au cas où un préavis de dissolution a été émis en relation avec la liquidation de la Société;
- (vii) en cas de changement matériel de la situation économique globale ou de l'état de l'Investissement Lié aux Énergies Renouvelables concerné ou du secteur des infrastructures en général et qu'il n'est pas possible d'effectuer un ajustement de l'évaluation, afin de refléter ceci dans le calcul, le calcul concerné doit être suspendu jusqu'à ce que l'évaluation ait été ajustée par le (les) Expert(s);
- (viii) lorsque la valeur d'une part substantielle des actifs de toute filiale consolidée de la Société ne peut être déterminé précisément; ou
- (ix) lorsque pour toute autre raison, les prix de tous les actifs et/ou lorsque les techniques applicables utilisées afin de créer l'exposition à des actifs qui n'appartiennent pas à la Société, ne peuvent être déterminés rapidement ou précisément.

La suspension doit cesser aussi rapidement que possible après la fin des «circonstances exceptionnelles».

Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 26. La Société a une Valeur Nette d'Inventaire déterminée conformément au droit du Grand-duché du Luxembourg et aux normes International Financial Reporting Standards («IFRS»), sous réserve des ajustements liés aux droits



d'imposition différés, des frais de formation, des frais d'acquisition et tout autre ajustement requis pour assurer le traitement équitable et en conformité avec les présents Statuts. La devise de référence de la Société est l'euro.

Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

La Valeur Nette d'Inventaire de la Société doit être exprimée en euros et calculée de bonne foi au Luxembourg par l'Agent d'Administration Central («Central Administration Agent») de la Société à chaque Jour d'Évaluation («Valuation Day»).

La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera calculée en divisant (i) les actifs nets de la Société, étant la valeur de la portion des actifs moins la portion des engagements, à tel Jour d'Évaluation, (ii) par le nombre d'Actions alors en circulation conformément aux règles d'évaluation ci-après.

Les comptes des filiales dans laquelle la Société détient des intérêts majoritaires seront consolidés dans les comptes de la Société et les actifs et les engagements sous-jacents seront évalués conformément aux règles d'évaluation décrites ci-dessous. Pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, les actifs et les engagements comprendront tous les actifs et engagements qui sont signalés dans les comptes consolidés de la Société à la fin de la période concernée et dans les conditions définies par les normes IFRS telles qu'adoptée par l'Union Européenne, telles qu'ajustées comme ci-dessus, et incluant ce qui suit:

Les actifs de la Société incluent:

- (a) les Investissements Liés aux Énergies Renouvelables;
- (b) tout autre investissement réalisé au nom de la Société ou de toute société intermédiaire;
- (c) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts produits;
- (d) tous les effets et billets d'avertissement payables et comptes recevables (y compris le résultat de la vente de biens fonciers, droits fonciers, de titres ou tous autres actifs vendus, mais non encore livrés);
- (e) tous les titres, parts, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de ou conclus par la Société;
- (f) toutes dividendes des participations, tous produits des liquidités et tous règlements en espèces recevables par la Société pour autant que l'information à ce sujet soit raisonnablement disponible pour la Société et le Dépositaire;
- (g) tous les intérêts courus des Investissements Liés aux Énergies Renouvelables, tout revenu généré par tout autre projet ou tous intérêts échus sur tout actif productif d'intérêts détenus par la Société, sauf dans la mesure où celle-ci est inclue ou reflétée dans la valeur attribuée à un tel actif;
- (h) les dépenses de formation de la Société, incluant les coûts d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties; et
 - (i) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.
 - La valeur des actifs de la Société doit être déterminée comme suit:
- (a) la valeur des Investissements Liés aux Énergies Renouvelables sera déterminée avec diligence et bonne foi par l'Expert, conformément aux lignes directrices et aux principes gouvernant l'évaluation des sociétés d'investissement tels que prévus par les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, publiées par la European Venture Capital Association (EVCA) telles qu'amendées de temps à autre. Cette méthode d'évaluation peut être modifiée par le Conseil d'Administration, sous réserve de l'approbation par une Résolution IAB;
- (b) les intérêts dans des investissements côtés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base de la dernière valeur publié disponible à la bourse ou la valeur de marché (cours acheteur) a moins que le prix ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de tels actifs sera déterminée sur la base de la valeur équitable estimée de bonne foi par l'Expert;
- (c) la valeur des avoirs en espèce en caisse ou en compte, les instruments de dette («bills», «demand notes and accounts»), les créances, les avances sur frais, les intérêts sur espèces et autre intérêts déclarés ou échus tels que mentionnés ci-dessus, et non encore perçus sera leur montant nominal, a moins que leur perception soit peu probable, auquel cas leur valeur sera déterminée en fonction de la décote que l'Expert estimera nécessaire pour refléter leur réelle valeur;
 - (d) la valeur des actifs qui ne sont pas visés ci-dessus seront déterminées conformément aux normes IFRS.
 - Les engagements de la Société sont présumés comprendre:
 - (a) tous les emprunts, et autres sommes dues;
- (b) tous les frais et dépenses tels que détaillés dans le PPM ainsi que tous les frais administratifs dues ou échus incluant, de manière non limitative, les frais engendrés par sa constitution et son enregistrement auprès des autorités de régulation, ainsi que les frais juridiques, d'audit, de gestion, de droits de garde, d'agent payeur, et d'administration central, les frais liés à la publicité légale, au prospectus, au rapports financiers et autres documents mis à la disposition des Actionnaires, les frais de traduction et généralement tout autre dépense liée à l'administration de la Société, sous réserve de provisions contraires dans le PPM;
- (c) tous les engagements connus, échus ou non échus, y compris toutes obligations contractuelles de paiements en espèces ou en propriété venues à échéance, y compris le montant de tous dividendes déclarés par la Société et pour lesquels aucune demande de paiement n'a été présenté et qui resteront par conséquent non décaissé jusqu'à la date où la propriété desdits dividendes sera acquise à la Société par prescription;



- (d) tout montant approprié provisionné pour remplir les obligations fiscales échues à la date de l'évaluation et toute autre mise en réserve autorisé et approuvée par la Société; et
- (e) tous autres engagements de la Société de tout type et toute nature envers une tierce partie tel que découlant des lois du Grand-duché du Luxembourg.

Lors de la détermination desdits engagements, la Société doit tenir compte de toute dépense à la charge de la Société et peut provisionner des dépenses administratives ainsi que d'autres dépenses d'une nature habituelle ou récurrente basée sur une somme estimée, estimable annuellement ou sur d'autres périodes. De plus, la Société peut provisionner tout montant que le Conseil d'Administration estimerait, dans son absolue discrétion, devoir être retenu pour les besoins de dépenses, frais et autres besoins en lien avec les investissements ou affaires dans lesquels la Société s'est engagé à investir, en ce compris une provision appropriée pour les taxes actuelles payable dans le futur et assises sur le capital et les revenus, tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration, ainsi que tout montant (le cas échéant) que le Conseil d'Administration peut considérer approprié au regard des risques ou responsabilités incombant à la Société (responsabilités pour des évènements passés qui sont déterminés dans leur nature et dont la survenance est probable ou certaine et peuvent être évalués avec une précision raisonnable, qui peuvent survenir pendant la durée de la Société et peuvent comprendre les responsabilités potentielles découlant de tout conflit (par exemple avec un cessionnaire ou une autorité fiscale) ou de toute garantie ou dispositif similaire résultant d'une cession d'un investissement).

Pour les besoins de cet article 26:

- (a) les Actions devant être rachetées par la Société doivent être considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date de rachat. A partir de cette date, et jusqu'à son paiement, le prix de rachat sera traité comme un passif de la Société;
- (b) les Actions à émettre par la Société doivent être considérées comme étant en cours d'émission à partir de la date fixée par le Conseil d'Administration le Jour d'Évaluation à laquelle l'évaluation est faite et, à partir de cette date et jusqu'à la date de son paiement, le prix de souscription sera considéré comme étant un actif de la Société; et
 - (c) lorsque lors d'un Jour d'Évaluation la Société a contractée à:
- l'achat d'un actif, la valeur à payer en considération de l'achat d'un tel actif apparaîtra comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif étant acquis apparaîtra comme un actif de la Société;
- la vente d'un actif, la valeur reçue en considération de la vente d'un tel actif apparaîtra comme un actif de la Société et l'actif étant vendu ne sera pas comptabilisé dans les actifs de la Société;

sous réserve, toutefois, que la valeur exacte ou la nature de cette considération ou actif ne soit pas connus au Jour d'Évaluation, alors sa valeur sera estimée par la Société.

La Valeur Nette d'Inventaire en date de tout Jour d'Évaluation sera mis à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société dès finalisation de son calcul et en tout état de cause, dans les cent vingt (120) jours calendaires suivant le Jour d'Évaluation. En outre, les Actionnaires recevront, pour chaque Trimestre («Quaterly Period»), une Fiche Informative («Fund Fact Sheet») dans les quarante-cinq (45) Jours Ouvrables précédent la fin de chaque Trimestre et indiquant les dernières informations à jour, comme indiqué dans le PPM.

Aux fins de clarification, ces stipulations régissent la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et ne sont pas destinées à affecter le traitement comptable et juridique des actifs et des passifs de la Société ou de toute Action émise par la Société. Les Engagements Non Libérés («Unfunded Commitments») ne seront pas considérés comme des actifs de la Société pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Année sociale

Art. 27. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Les comptes de la Société seront exprimés en euro. Les comptes annuels, y compris le bilan, et le compte de pertes et profits, le rapport des Administrateurs et l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle seront envoyés aux Actionnaires et/ou publiés et mis à la disposition au moins quinze (15) jours avant chaque assemblée générale annuelle.

Distribution des bénéfices

Art. 28. L'assemblée générale des Actionnaires décidera, sur proposition du Conseil d'Administration (s'il y en a) sous réserve de distributions intérimaires déclarées ou payées, des distributions applicables de temps à autre.

Des distributions intérimaires peuvent, au choix du Conseil d'Administration, être déclarées sous condition du respect des conditions supplémentaires fixées par la loi, et payées par prélèvement sur les actifs nets de la Société.

Les distributions déclarés seront normalement payées en euro, et pourront être payées aux lieux et moments à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer le taux de change applicable pour convertir les distributions dans la devise de paiement. Des distributions d'Actions peuvent être déclarées.

Répartition en cas de liquidation

Art. 29. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires donnant effet



à cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans la Société.

Moyennant l'accord des Actionnaires donné conformément aux conditions des articles 67-1 et 142 de la Loi de 1915, la Société peut être liquidée et le liquidateur autorisé sous réserve d'un préavis d'un mois donné aux Actionnaires à transférer tous les actifs et engagements de la Société à un OPC luxembourgeois en échange de l'émission en faveur des Actionnaires de la Société d'actions d'un tel OPC en proportion de leur participation dans la Société. A défaut, toute liquidation donnera droit à un Actionnaire, à une part proportionnelle des produits de la liquidation correspondant à sa Catégorie d'Actions. Les fonds disponibles pour être distribués aux Actionnaires durant la liquidation qui ne sont pas réclamés par les Actionnaires seront déposés à la clôture de la liquidation à la Caisse des Consignations à Luxembourg, en conformité avec la loi de 2007, où les fonds seront tenus pendant trente (30) ans à la disposition des Actionnaires y ayant droit.

Modification des statuts

Art. 30. Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée d'Actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de majorité requis par les lois luxembourgeoises (à date de la constitution de la Société, le quorum est constitué par les Actionnaires représentant au moins la moitié des Actions et les décisions seront prises à une majorité de deux tiers des votes régulièrement émis à une telle assemblée).

Général

Art. 31. Toute question non réglée par les Statuts sera régie conformément à la Loi de 1915 et à la Loi de 2007.

Souscription et Libération

Le capital social initial est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000.-), représenté par trente et un mille (31,000) Actions. Les Actions ont été souscrites et émises comme suit:

Aviva Investors Luxembourg, préqualifiée, a souscrit trente et une mille (31,000) Actions sans pair comptable, émises à un prix de un euro (EUR 1.-), chacune entièrement libérée en espèces.

En conséquence, la Société a à sa disposition un montant de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

- 1) La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra le 15 mai 2012 à 11:00 heures.

Assemblée générale des actionnaires

La comparante, en sa capacité d'actionnaire unique de la Société (l''Actionnaire Unique'') a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme membres du Conseil d'Administration pour une durée qui viendra à expiration lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.:

- M. William Gilson, né le 17 avril 1968 in Bridgnorth (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- M. Peter Michaelis, né le 27 février 1969 à Oxford (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 1, Poultry, EC2R 8EJ Londres (Royaume-Uni);
- M. Mark Phillips, né le 14 May 1965 à Dorking (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- M. Andrew Peacock, né le 4 février 1966 à Sheffield (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 1, Poultry, EC2R 8EJ Londres (Royaume-Uni); et résidant professionnellement au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Mme Supreetee Kumudini Saddul, née le 6 novembre 1963 à Maurice et résidant professionnellement au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Actionnaire Unique autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs ou au Fund Manager.

Deuxième résolution

Ernst & Young, une société anonyme, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro 47.771, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2012.



Troisième résolution

Le siège social est fixé au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque nature qu'ils soient qui devront être supportés par la Société des suites de son organisation s'élèvent à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné lequel connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, étant connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: C. Kirsch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er juillet 2011. LAC/2011/29927 Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093455/1526.

(110106125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Preston Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 157.152.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth of April.

Before Me Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

Preston Luxembourg 1 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.156 (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of Preston Luxembourg 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.152 (the "Company") and incorporated by a deed drawn up by Me Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 November 2010 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 107 dated 19 January 2011 (page 5111);

since the incorporation of the Company, the Articles have been amended once by a deed drawn up by Me Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 301 dated 14 February 2011 (page 14418);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

The Sole Shareholder is represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 19 April 2011, which, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder decides to (i) authorize and empower the board of manager of the Company to proceed to a reimbursement of an amount of EUR 49,343,794.45 (for information purposes, it is equivalent to GBP 43,333,445.55 at the foreign exchange rate of GBP/EUR 1.1387) out of the available reserve account of the Company in its favour (the "Reimbursement") and (ii) allocate the total outstanding amount of the available reserve account of the Company further to the Reimbursement equally between each of the fifteen Reserve Accounts (as defined below) attached to the fifteen classes of shares of the Company.



Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into (i) seventy three thousand nine hundred forty two (73,942) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) twenty three thousand four hundred seventy six (23,476) class B shares (the "Class B Shares", (iii) six thousand eight hundred forty five (6,845) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) thirty five thousand four hundred twenty seven (35,427) class D shares (the "Class D Shares"), (v) thirty thousand seven hundred fifty six (30,756) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) eleven thousand two hundred sixty one (11,261) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) four hundred fifty nine thousand eight hundred seventy nine (459,879) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) nine thousand seven hundred thirty (9,730) class H shares (the "Class H Shares") (ix) two hundred four thousand four hundred ninety three (204,493) class I shares (the "Class I Shares"), (x) one hundred sixty two thousand four hundred twenty (162,420) class J shares (the "Class J Shares"), (xi) two thousand three hundred twenty three (2,323) class K shares (the "Class K Shares"), (xii) fifty seven thousand three hundred four (57,304) class L shares (the "Class L Shares"), (xiii) one (1) class M share (the "Class M Share"), (xiv) fifty one thousand three hundred one (51,301) class N shares (the "Class N Shares") and (xv) one hundred twenty thousand eight hundred forty two (120,842) class O shares (the "Class O Shares"), each share with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01.-).

The features of the different classes of shares are outlined in the present Articles. In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, one for each class of shares, into which any premium paid on any share or reserve allocated to any share is transferred and the balance on which each corresponding holder (s) has exclusive entitlement to (such free share premium or other reserve accounts are collectively referred to for each class of shares as the "Reserve Accounts").

The Reserve Accounts are at the free disposal of the board of managers without prejudice to article 16.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the partners adopted in the manner required for amendment of these Articles."

Thirth resolution

The Sole Shareholder decides to restate article 6 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decision of the board of managers subject to the availability of funds determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts.

In the case of repurchase of shares, such repurchase and cancellation shall be made in respect of one or more entire classes of shares through the repurchase of all the shares outstanding in such class(es) of shares. In the event of a repurchase of a class of shares, such class of shares gives right to the holder(s) thereof, (i) firstly, to the total nominal value of the shares outstanding in such class of shares plus the total amount of the funds allocated to the relevant Reserve Account, plus an amount equivalent to the amount of the legal reserve relating to such outstanding shares in such class of shares, and (ii) secondly, to any funds arising from each connected Specific Asset (as defined under clause 16) at the disposal of the Company to the extent that they are freely distributable in accordance with the applicable legal principles and the Articles as determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts less the losses, if any, relating to each connected Specific Asset (the sum of such amounts being the "Cancellation Value"). Upon the repurchase of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value shall become due and payable by the Company.

The shares so repurchased shall be immediately cancelled by a resolution of the general meeting of partners in accordance with the requirement of the Law."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to restate article 16 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 16. Allocation of the profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to



ten percent (10%) of the share capital of the Company. The general meeting of partners shall allocate the annual profit or loss as follows:

Each class of shares shall confer on the holder(s) of such class the right to participate in profits of the Company arising from any asset allocated to such class of shares by the board of managers (such asset being a "Specific Asset" in relation to such class of shares) and all losses relating to a Specific Asset shall be attributable only to the corresponding class of shares (and to no other class of shares).

Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each class of shares for accounting and tax purposes as if each Specific Asset to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a ³Specific Profit and Loss Account'). All expenses and incomes connected to a Specific Asset shall be credited to or debited from the corresponding Specific Profit and Loss Account.

Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the Reserve Account(s) corresponding to a class of shares only pro rata to the holder(s) of the corresponding class of shares.

Distribution of dividends in accordance with the above, shall be done by of a resolution of the general meeting of partners adopted at simple majority.

In any case, dividends can only be distributed and shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law."

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to restate article 17 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Interim Dividends.** Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends to the partners before the end of the financial year on the basis of interim accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be determined and allocated in accordance with the article 16 and that any interim dividends which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the partners."

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to restate article 18 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 18. Winding-up - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

The liquidation of the Company shall be decided by the partners' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the Partners who shall determine their powers and remuneration.

Amount available for distribution shall be distributed in accordance with article 16 above."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le dix-neuf avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Preston Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.156 (l' "Associé Unique"),

dans sa capacité d'Associé Unique de Preston Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès



du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.152 (ci après la "Société") et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 novembre 2010 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial C") en date du 19 janvier 2011 (numéro 107, page 5111) et modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C en date du 14 février 2011 (numéro 301, page 14418).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée,

L'Associé Unique, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 avril 2011.

Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'autoriser et de donner mandat au conseil de gérance de la Société de procéder à un remboursement d'un montant de EUR 49.343.794,45 (pour information, ceci est équivalent à un montant de GBP 43.333.445,55 à un taux de conversion de GBP/EUR 1.1387) du compte de réserve disponible de la Société en sa faveur (le "Remboursement") et (ii) d'allouer le montant total restant du compte de réserve disponible de la Société après le Remboursement aux quinze Comptes de Réserve (comme défini ci-dessous) attachés aux quinze classes de parts sociales de la Société.

Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 5. Capital. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par (i) soixante-treize mille neuf cent quarante-deux (73.942) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (ii) vingt-trois mille quatre cent soixante-seize (23.476) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iii) six mille huit cent quarante-cinq (6.845) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (iv) trente-cinq mille quatre cent vingt-sept (35.427) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (v) trente mille sept cent cinquante-six (30.756) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vi) onze mille deux cent soixante-etune (11.261) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (vii) quatre cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-dix-neuf (459.879) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (viii) neuf mille sept cent trente (9.730) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), (ix) deux cent quatre mille quatre cent quatre-vingttreize (204.493) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), (x) cent soixante-deux mille quatre cent vingt (162.420) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"), (xi) deux mille trois cent vingt-trois (2.323) parts sociales de classe K (les "Parts Sociales de Classe K"), (xii) cinquante-sept mille trois cent quatre (57.304) parts sociales de classe L (les "Parts Sociales de Classe L"), (xiii) une (1) part sociale de classe M (les "Part Sociale de Classe M"), (xiv) cinquante-et-un mille trois cent une (51.301) parts sociales de classe N (les "Parts Sociales de Classe N"), et (vx) cent vingt mille huit cent quarante-deux (120.842) parts sociales de classe O (les "Parts Sociales de Classe O"), ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 0,01,-) chacune.

Les caractéristiques des différentes classes de parts sociales sont détaillées dans ces Statuts.

En plus du capital social, la Société aura des comptes de prime d'émission ou d'autre comptes de réserve, un pour chaque classe de parts sociales sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute classe de parts sociales ou réserve alloué à toute part sociale sera transférée et sur lesquels chaque détenteur a un droit exclusif (chaque compte de prime d'émission ou chaque autre comptes de réserve pour chaque classe de part sociale sont ensemble désigné comme les "Comptes de Réserve").

Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition du conseil de gérance sans préjudice de l'article 16.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 6 des Statuts de la Société, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.



Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par décision du conseil de gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminés par le conseil de gérance sur bas des comptes intérimaires correspondants.

En cas de rachat des parts sociales, un tel rachat et une telle annulation se feront, relativement à une ou plusieurs classes de parts sociales, par voie de rachat ou d'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans la (les) classe(s) de parts sociales concernée(s). En cas de rachat des parts sociales, cette classe de parts sociales donnera droit au(x) détenteur(s) de celles-ci, (i) premièrement, à la valeur nominale d'une telle classe de parts sociales plus le montant total des fonds alloués au Compte de Réserve correspondant, plus un montant équivalent au montant de la réserve légale correspondant aux parts sociales de cette classe de parts sociales, et (ii) deuxièmement, aux fonds découlant de chaque Elément d'Actif Spécifique (tel que défini sous la clause 16) à la disposition de la Société dans la mesure où ces fonds sont librement distribuables conformément à la Loi et les présents Statuts et tels que déterminés par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires correspondants, diminués des pertes, le cas échéant, en relation de chaque Elément d'Actif Spécifique, (la somme de ce montant étant la "Valeur d'Annulation"). Après le rachat des parts sociales des classes de parts sociales concernées, la Valeur d'Annulation sera exigible et due par la Société.

Les parts sociales rachetées ainsi seront annulées immédiatement par une résolution de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de la Loi."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 16 des Statuts de la Société, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 16. Répartition des bénéfices. Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement alloués pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celleci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés doit alloué les profits et pertes comme suit:

Chaque classe de parts sociales conférera au détenteur de cette classe le droit de participer aux profits de la Société découlant de tout actif alloué à une classe de parts sociales par le conseil de gérance (cet actif étant l'"Actif Spécifique" relatif à la classe de parts sociales) et toutes pertes relatives à un Actif Spécifique seront attribuées uniquement à la classe de parts sociales correspondante (et à aucune autre classe de parts sociales).

Chaque année, la Société doit déterminer les profits et pertes attribuables aux parts sociales de d'un point de vue comptable et fiscale, comme si chaque Actif Spécifique auxquels elles se rapportent était le seul investissement détenu par la Société (le «Compte de Résultats Spécifique»). Toutes les dépenses et revenus liés aux Actifs Spécifiques doivent être crédités ou débités du Compte de Résultats Spécifique correspondant.

Des dividendes peuvent être payés à partir de chaque Compte de Résultats Spécifique et du Compte de Réserve correspondant aux parts sociales de classe spécifique concernées uniquement pro rata au(x) propriétaire(s) des parts sociales de classe spécifique concernées.

Les distributions des dividendes conformément aux dispositions ci-dessus, doivent toujours être faites en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée par simple majorité.

Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les parts sociales rachetées que dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 17 des Statuts de la Société, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions précédentes le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes intérimaires montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, sachant que le montant devant être distribué doit être déterminé et distribué conformément à l'article 16 et de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux profits en fait réalisés doivent être remboursées par les associés."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 18 des Statuts de la Société, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 18. Dissolution - Liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le montant disponible pour distribution sera distribué en conformité avec l'article 16 ci-dessus."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cinq mille euros.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant tel que représenté comme il est décrit ci-dessus, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18605. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 02 mai 2011.

Référence de publication: 2011062269/270.

(110069658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 48.654.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070073/10.

(110076441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Eur@fnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070078/10.

(110076580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Everix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.013.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour: EVERIX S.A. Société anonyme Experta Luxembourg Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011070079/15.

(110076469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.



PepsiCo Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.001,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 131.094.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 13 mai 2011 de la société PepsiCo Global Investments S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 13 mai 2011:

Rachael Walker, ayant pour adresse professionnelle au 63 Kew Road, Richmond, Surrey TW9 2QL, United Kingdom.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 13 mai 2011:

Dennis Richard Schilder, ayant pour adresse professionnelle au Red Debroystraat 2, 3069ZJ Rotterdam, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Global Investments S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011071640/19.

(110077866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Fiduciaire COFIGEST s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinereï.

R.C.S. Luxembourg B 94.959.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011070080/12.

(110076627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

REYL (Lux) GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.383.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2011

L'Assemblée a renouvelé, pour la durée d'un an, le mandat du réviseur d'entreprises agréé, ERNST & YOUNG, ainsi que celui des Administrateurs suivants :

MM. Thomas de SAINT-SEINE, Président

Jean-Marie BETTINGER.

L'Assemblée a par ailleurs nommé Administrateur Monsieur Fernand REINERS pour un mandat d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Thomas de SAINT-SEINE, Président

(résidant professionnellement à CH-1204 GENEVE, 62, rue du Rhône)

Jean-Marie BETTINGER

(résidant professionnellement à L-2163 LUXEMBOURG, 35, avenue Monterey)

Fernand REINERS

(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)

Réviseur d'Entreprises agréé

ERNST & YOUNG

(ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 MUNSBACH)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 juin 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011077312/27.

(110086097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Gaius Multistrategy SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.886.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAIUS MULTISTRATEGY SICAV-SIF Société d'Investissement à Capital Variable RBC Dexia Investor Services Bank S.A. Société Anonyme Signatures

Référence de publication: 2011070086/15.

(110076473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Gaheraupa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070089/10.

(110076572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Gambro Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 30.666.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GAMBRO REINSURANCE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2011070090/12.

(110076429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Impish Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.865.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011070103/11.

(110076465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.



Independence Trans Europe Lines Navy 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.668.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L. Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011070104/12.

(110076623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Compagnie Générale Européenne de Finance et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 50.850.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070173/9.

(110077179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

International Consultant Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070106/10.

(110076560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Investoil Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070107/10.

(110076180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

MAN Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.150.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour Man Umbrella SICAV

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011070116/15.

(110076479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.



Lancelot Ector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 54.040.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070109/10.

(110076585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Link Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 109.324.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L. Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011070110/12.

(110076631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Olivinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9640 Boulaide, 34, rue Romaine.

R.C.S. Luxembourg B 96.215.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L. Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPINP

Référence de publication: 2011070123/12.

(110076628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Paar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070126/10.

(110076573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Phoenix Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4574 Differdange, 3, rue du Parc Gerlache.

R.C.S. Luxembourg B 122.651.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011070130/12.

(110076633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.



Conoto s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 154.499.

Extrait de la décision collective prise par les associés en date du 17 mai 2011

L'an deux mille onze, le dix-sept mai, les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée CONOTO S.àr.l. se sont réunis au siège social et ont pris la décision suivante:

Transfert du siège social

Les associés ont pris la résolution de transférer le siège de la société CONOTO S.àr.l. à l'adresse suivante:

L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Signatures Les associés

Référence de publication: 2011070412/17.

(110078622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Printemps Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 33.692.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PRINTEMPS REASSURANCE

ACSG (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2011070131/12.

(110076425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Systematic Capital Investments Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire International.

R.C.S. Luxembourg B 152.501.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070132/10.

(110076584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Septaberg, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinereï.

R.C.S. Luxembourg B 75.993.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L. Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011070136/12.

(110076621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.



Quivira Ventures S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.403.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 18 novembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme QUIVIRA VENTURES SA, dont le siège social à L-1118 LUXEMBOURG, 19, rue Aldringen, a été dénoncé en date du 20 décembre 2004,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Pascale MILLIM, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 décembre 2010 au greffe du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme Me Pascale MILLIM Le liquidateur

Référence de publication: 2011077570/20.

(110086208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Praetor Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.490.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 mai 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de réélire Monsieur Patrice Henri, Monsieur Edouard de l'Espée et Monsieur Jacques Richard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
- 2. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour PRAETOR GLOBAL FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011071863/19.

(110079021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Global IT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.729.

En date du 16 mars 2011, l'entièreté des parts sociales de la Société, à savoir 100 parts sociales (cent parts sociales), ont été apportées à NORAM INVESTMENTS S.A., une société constituée et régle par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège au 12 RUE GUILLAUME SCHNEIDER L2522 LUXEMBOURG, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159714, lors de la constitution de cette dernière.

Il en résulte que NORAM INVESTMENTS S.A. est à compter du 16 mars 2011 l'unique actionnaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 mai 2011. Pour la Société Le gérant

Référence de publication: 2011070491/17.

(110078181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Société du Nouveau Faubourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.107.

Les comptes annuels au 30/11/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011070137/11.

(110076466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

The European Fund For Southeast Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.452.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 mai 2011.

Pour le compte de THE EUROPEAN FUND FOR SOUTHEAST EUROPE SA, SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Laurence KREICHER

Référence de publication: 2011070139/13.

(110076460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Valser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 45.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070140/10.

(110076179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Texlux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.974.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 18 novembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme TEXLUX SA, dont le siège social à L-1118 LUXEMBOURG, 19, rue Aldringen, a été dénoncé en date du 3 décembre 2004,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Pascale MILLIM, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 décembre 2010 au greffe du tribunal de commerce.



Pour extrait conforme Me Pascale MILLIM Le liquidateur

Référence de publication: 2011077605/20.

(110086210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

XXA architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Infovision S.à r.l.).

Siège social: L-5852 Hesperange, 20, rue d'Itzig. R.C.S. Luxembourg B 69.888.

L'an deux mil onze, le quatre mars.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Yves VANDERZYPEN, architecte, né à Ixelles (Belgique), le 27 février 1973, demeurant à L-5852 Hesperange, 20, rue d'Itzig;
- 2.- Madame Patricia STREBER, architecte, née à Luxembourg, le 2 avril 1971, demeurant à L-5852 Hesperange, 20, rue d'Itzig.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée "INFOVISION S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-5852 Hesperange, 20, rue d'Itzig, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 4 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 du 27 juillet 1999,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1187 du 19 juin 2006;

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.888;
- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit, ainsi que de deux actes de cession de parts sociales sous seing privé datés du 14 décembre 2005, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1149 du 14 juin 2006.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Yves VANDERZYPEN, préqualifié, déclare céder deux cent soixante-quinze (275) parts sociales lui appartenant dans la société INFOVISION S.à r.l. à sa co-associée Madame Patricia STREBER, préqualifiée, qui accepte.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

Le cédant et la cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties d'un euro symbolique (1,- €), ce dont quittance et titre par le cédant.

Sur ce Monsieur Yves VANDERZYPEN, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la susdite cession au nom de la société INFOVISION S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Il a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession

Ensuite Madame Patricia STREBER, prénommée, en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée INFOVISION S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de la cession de parts ci-avant mentionnée, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites par l'associée unique Madame Patricia STREBER, architecte, née à Luxembourg, le 2 avril 1971, demeurant à L-5852 Hesperange, 20, rue d'Itzig.



Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de "INFOVISION S.à.r.I." en "XXA architecture S.à.r.I." et de modifier l'article 2 afférent des statuts comme suit:

" Art. 2. La société prend la dénomination de «XXA architecture S.à r.l.»."

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 5 afférent des statuts, comme suit:

" Art. 5. La Société a pour objets:

- l'exercice de la profession d'architecte ou de professions connexes dans la mesure où ces professions sont compatibles avec les règles déontologiques de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg. A ce titre, elle peut accomplir toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement et notamment l'étude, la conception et la réalisation de tous projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de design;
 - La création de supports visuels multimédias ainsi que toutes prestations de services s'y rattachant;
 - Toutes expertises en matière immobilière.

Dans la mesure et dans la limite de compatibilité avec les règles déontologiques de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg, la Société peut faire toutes opérations industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes autres entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son objet social."

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 10 des statuts, comme suit:

" Art. 10. Les parts sont insaisissables.

L'associé unique est libre de céder ses parts à qui il l'entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net des trois derniers bilans approuvés serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder."

Cinquième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 13 des statuts, comme suit:

" **Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations."

Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Sixième résolution

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Yves VANDERZYPEN en sa qualité de gérant de la Société et lui accorde pleine et entière décharge.

Septième résolution

Est nommée gérante pour une durée indéterminée, Madame Patricia STREBER, architecte, née à Luxembourg, le 2 avril 1971, demeurant à L-5852. Hesperange, 20, rue d'Itzig, ayant tous pouvoirs pour engager la société vis-vis des tiers par sa seule signature.

Déclaration des comparants

La/les associés déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.090,- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. Vanderzypen, P. Streber, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mars 2011. Relation: LAC/2011/11160. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 2 mai 2011.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2011073155/112.

(110074570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Alpine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070145/10.

(110076959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

American Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070146/10.

(110076968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Artemis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.701.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011070148/10.

(110076946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

AC D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.491.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2011.

Référence de publication: 2011070149/10.

Signature.

(110077354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.



MezzVest Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.227.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

MezzVest Luxembourg II S. à r.l.

Martinus Weijermans

Manager

Référence de publication: 2011070229/14.

(110076875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

ACD Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.443.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070150/10.

(110077353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Actifin S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 46.100.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E.Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011070151/15.

(110077074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Advantics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 70.995.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011070152/13.

(110077047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.



Swiss Alpha, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.588.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19. Mai 2011.

Swiss Alpha, SICAV

Bayern invest

Luxembourg

3, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

Unterschriften

Référence de publication: 2011070275/16.

(110077577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Alpha Cars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 75.104.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à .r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011070153/13.

(110077051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Alter-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 17, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.433.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070154/10.

(110077011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

ANNA Real Estate 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.650.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, das sich die Geschäftsadresse, des Geschäftsführers A der Gesellschaft, Herrn Philipp Voswinkel wie folgt geändert hat:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Schweiz.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 6 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011070155/15.

(110077261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.



Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.468.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 16 mai 2011:

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, DELOITTE S.A., est renouvelé à compter du 16 mai 2011 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dans l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weinberg Real Estate Partners #1 S.C.A. Représentée par Weinberg Real Estate S.à r.l. Représentée par Gérald Weivaert Gérant B

Référence de publication: 2011070299/16.

(110077255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

ANNA Real Estate 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 138.651.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, das sich die Geschäftsadresse, des Geschäftsführers A der Gesellschaft, Herrn Philipp Voswinkel wie folgt geändert hat:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Schweiz.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 7 S.à r.l. Jean-Jacgues Josset Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011070156/15.

(110077243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.509.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Laurence FRISING
Un mandataire

Référence de publication: 2011070158/12.

(110077000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Ciminko, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.499.

Rectificatif en remplacement du dépôt fait en date du 03/06/2010 repris sous la référence L100077165

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077101/11.

(110086183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.



Reyl (Lux) Tactical Allocations, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.911.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2011

L'Assemblée a renouvelé, pour la durée d'un an, le mandat du réviseur d'entreprises agréé, ERNST & YOUNG, ainsi que celui des Administrateurs suivants :

MM. Thomas de SAINT-SEINE, Président

Jean-Marie BETTINGER.

L'Assemblée a par ailleurs nommé Administrateur Monsieur Fernand REINERS pour un mandat d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Thomas de SAINT-SEINE, Président

(résidant professionnellement à CH-1204 GENEVE, 62, rue du Rhône)

Jean-Marie BETTINGER

(résidant professionnellement à L-2163 LUXEMBOURG, 35, avenue Monterey)

Fernand REINERS

(résidant professionnellement à L-1661 LUXEMBOURG, 103, Grand-Rue)

Réviseur d'Entreprises agréé

ERNST & YOUNG

(ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 MUNSBACH)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011077313/27.

(110086100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Tolvera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4101 Esch-sur-Alzette, 14, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.473.

Cession de parts sociales

En date du 13 février 2011, une cession de parts a eue lieu au sein de l'actionnariat de la "TOLVERA Sàrl". Suite à ce changement, le capital social est souscrit de la façon suivante:

- Aetos Immobilière SA, 15, rue de L'Alzette, L-4011 Esch/Alzette	45 parts
- David GALASSO, 20, rue Albert Einstein, L-4445 Belvaux	40 parts
- Manuela PAOLUCCI, 14, bld Dupong, L-4086 Esch/Alzette	15 parts
TOTAL	100 parts

Esch/Alzette, le 2 mai 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011078148/17.

(110085873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Exe Lettrage s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Z.I. In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 149.660.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076135/10.

(110084709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck